

1999 2000

R A P P O R T A N N U E L D E G E S T I O N
EMPLOI-QUÉBEC



Le présent Rapport de gestion couvre la deuxième année d'activité d'Emploi-Québec. Conformément à la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail*, le sous-ministre associé et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail doit déposer annuellement à la ministre d'État au Travail et à l'Emploi un rapport présentant les réalisations de l'organisation.

Pour l'unité autonome de service, la reddition de comptes porte sur les résultats attendus de ses interventions, tel que prévu au Plan d'action annuel 1999-2000 ainsi qu'au Plan annuel 1999-2000 et Annexe annuelle liés à l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail*.

Ce rapport annuel peut être consulté sur le site Internet du ministère de la Solidarité sociale
www.mss.gouv.qc.ca

Table des matières

3	Message de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi
4	Message du sous-ministre associé et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail
5	Rapport de vérification interne
6	Le marché du travail au Québec
8	Présentation d'Emploi-Québec
9	Mission, clientèle et services
12	Les acteurs en présence
13	Les ressources
18	Faits saillants des opérations en 1999-2000
22	Bilan des résultats 1999-2000
23	Synthèse
24	Rappel des objectifs visés pour l'année
25	Résultats relatifs au Plan d'action
34	Résultats relatifs au Plan annuel et à l'Annexe annuelle <i>(Entente Canada-Québec relative au marché du travail)</i>
36	Résultats relatifs à la <i>Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre</i>
39	Résultats d'évaluation publiés en 1999-2000
41	Perspectives 2000-2001
42	États financiers du Fonds de développement du marché du travail au 31 mars 2000
50	Annexes

Message de la ministre d'État au Travail et à l'Emploi

Ce rapport de gestion est celui de la deuxième année d'existence d'Emploi-Québec en tant qu'unité autonome de service au sein du ministère de la Solidarité sociale.

Emploi-Québec a complété, au cours de cette année charnière, la mise en place des services publics d'emploi en poursuivant l'intégration des ressources humaines et matérielles, de même que les systèmes de gestion qui permettent désormais d'offrir à la main-d'œuvre active et aux entreprises une gamme complète de services d'aide à la formation et à l'emploi. Cette année fut en conséquence marquée par les ajustements que cette intégration de grande envergure a nécessité par rapport à la situation qui prévalait lorsque les services et mesures de formation et d'emploi étaient offerts par quatre organisations.

Les unités autonomes de service gèrent par résultats. Emploi-Québec s'est résolument engagée dans ce type de gestion. Le présent rapport fait largement état du niveau d'atteinte des résultats au regard des engagements qu'avait implicitement contractés Emploi-Québec en élaborant son Plan d'action un an plus tôt. Compte tenu des efforts d'intégration précités, il faut reconnaître qu'Emploi-Québec a obtenu des résultats fort satisfaisants.

Je tiens à souligner la contribution tangible des partenaires du marché du travail à l'atteinte de ces résultats. Aux niveaux national et régional, les partenaires ont participé activement aux orientations et aux choix stratégiques qui ont guidé l'action de services publics d'emploi et favorisé l'atteinte des résultats attendus.

Je rends également hommage aux quelque 3 000 employées et employés d'Emploi-Québec qui ont apporté leur concours à une prestation de service diversifiée auprès de la main-d'œuvre et des entreprises de toutes les régions du Québec.



Diane Lemieux

Message du sous-ministre associé et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail

L'exercice 1999-2000 a été marqué à Emploi-Québec par quatre événements majeurs qui en ont fait une année déterminante : le recentrage des interventions sur sa mission, le rétablissement de la situation budgétaire, l'implantation d'une planification budgétaire et opérationnelle et la conclusion d'une entente avec la Commission des partenaires du marché du travail *Pour une concertation en faveur de l'emploi*, qui confirme l'importance du partenariat en matière d'emploi.

Emploi-Québec a précisé, en octobre 1999, la portée de sa mission et a clarifié ses mandats en regard du développement de la main-d'œuvre. Les interventions d'Emploi-Québec visent l'intégration à l'emploi à court ou moyen terme par un accompagnement personnalisé adapté aux besoins variés de la main-d'œuvre active. Un mécanisme de repérage permet d'identifier les personnes à risque de chômage prolongé auprès desquelles il convient d'offrir en priorité des mesures appropriées d'aide à la formation et à l'emploi.

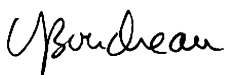
À l'automne 1999, Emploi-Québec a mis en place, à tous les niveaux de l'organisation, des outils de contrôle budgétaire. Ces dispositions ont permis de respecter les engagements contractés envers les personnes et les entreprises et d'offrir aux gestionnaires des outils fiables de contrôle financier.

L'expérience passée a amené Emploi-Québec à privilégier une meilleure planification budgétaire et opérationnelle. Celle-ci est maintenant soutenue par un outil informatisé qui permet une gestion prévisionnelle des divers types d'intervention et qui prend en compte les différentes priorités de même que les cibles de résultats.

L'entente *Pour une concertation en faveur de l'emploi* intervenue entre la ministre et la Commission des partenaires du marché du travail a été entérinée le 2 septembre 1999. Cette entente réaffirme l'importance que le gouvernement et la Commission accordent au partenariat en matière de développement de l'emploi. Elle appelle à un raffermissement du partenariat et prévoit une concertation accrue entre la ministre et la Commission relativement à l'élaboration des politiques, à la définition des stratégies et objectifs, aux choix des priorités, aux critères de répartition des ressources et à la conclusion de l'Entente de gestion.

Toutes ces réalisations ont été possibles grâce au travail soutenu et à l'engagement de l'ensemble du personnel d'Emploi-Québec. Voilà pourquoi j'aimerais d'abord le remercier de son soutien constant au cours de l'année que nous venons de traverser. Je veux rendre hommage, de façon particulière, au travail effectué par mon prédécesseur, monsieur Jacques Gariépy. J'aimerais également souligner le soutien dont a bénéficié Emploi-Québec de la part des autorités du ministère de la Solidarité sociale et des partenaires du marché du travail, à l'échelle nationale, régionale et locale.

Des efforts considérables ont été déployés encore cette année pour compléter la mise en place de l'infrastructure d'Emploi-Québec, parfaire les services et préciser la portée de ses mandats et de sa mission. Cette organisation a désormais la capacité de contribuer significativement au relèvement des compétences de la main-d'œuvre active, à la lutte contre le chômage et l'exclusion et à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail. Emploi-Québec continuera donc d'axer sa gestion sur les résultats et adaptera son offre de service aux besoins changeants et variés des personnes et des entreprises dans les différentes régions du Québec.



Yvon Boudreau

Rapport de vérification interne

Monsieur Yvon Boudreau
Sous-ministre associé
Emploi-Québec

Nous avons procédé à l'examen des données suivantes :

- > nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation initiale;
- > nombre de participants en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec;
- > nombre de vacances signalées au Service national de placement;
- > nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec;
- > nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, de moins de 30 ans;
- > nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, responsables de famille monoparentale;
- > nombre d'entreprises nouvellement aidées par une mesure active;
- > nombre de nouvelles ententes de qualification;
- > nombre d'examens de qualification administrés durant l'année;
- > nombre de certificats «Sceau rouge» émis durant l'année;
- > nombre de personnes engagées dans un parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi;
- > nombre de plaintes adressées au Bureau des renseignements et plaintes, selon le motif de la plainte,

présentées dans le Rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Notre vérification interne a porté sur les libellés des indicateurs apparaissant ci-dessus, bien que ceux-ci comportent des écarts par rapport à ceux définis à l'Entente de gestion et au Plan d'action annuel.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction d'Emploi-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère vraisemblable de ces données en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Il a consisté essentiellement en prise de renseignements, en application de procédés analytiques et en discussion portant sur les informations qui nous ont été fournies dans l'Entente de gestion, dans le Plan d'action annuel et le Rapport annuel de gestion.

Au terme de nos travaux, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire qu'à tous égards importants, les données examinées ne sont pas fiables et que les méthodes de calcul des indicateurs de performance retenues, ne sont pas conformes à celles décrites au Rapport annuel de gestion, bien qu'en écart avec celles convenues à l'Entente de gestion et au Plan d'action annuel.

Le Vérificateur interne,



Denis Jacques

Québec, le 21 novembre 2000

Le marché du travail au Québec

La vigueur de l'économie nord-américaine, qui ne semble pas en voie de s'essouffler, s'est reflétée au Québec. La croissance économique annuelle a atteint 4,1 % au Québec, le taux le plus élevé de la dernière décennie. Cette expansion est principalement attribuable aux dépenses de consommation des ménages et aux investissements des entreprises. **La bonne tenue de l'économie québécoise a trouvé écho sur le marché du travail, comme en témoigne l'amélioration des indicateurs d'emploi et du chômage.**

La création nette de 76 000 emplois en 1999 portait la hausse à plus de 160 000 en deux ans. Depuis le creux atteint par le marché du travail en 1993, le Québec a cumulé 358 000 nouveaux emplois.

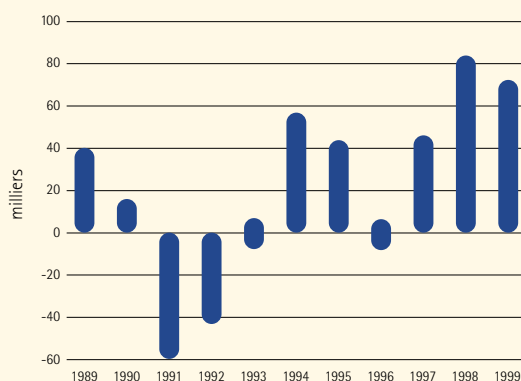
Le Québec comptait, en 1999, 3 357 000 personnes en emploi. L'amélioration du marché du travail s'est également manifestée par une hausse de 90 000 postes à temps plein pour se situer à 83,1 % de l'emploi total. Pour la même période, le nombre d'emplois à temps partiel reculait de 14 000.

La part de la population de 15 à 64 ans qui occupe un emploi a atteint un niveau inégalé dans l'histoire du Québec avec 66 % dans cette catégorie d'âge. Ce taux d'emploi surpasse les précédents sommets atteints en 1989 et 1990.

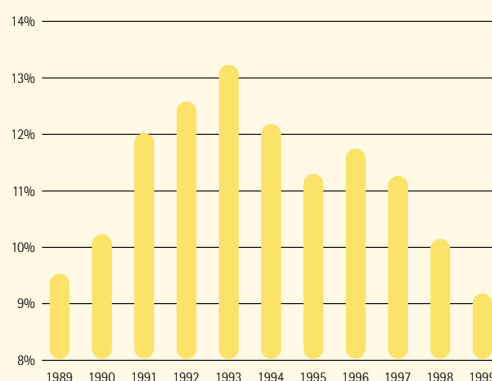
C'est aussi en 1999 que le chômage a connu son repli annuel le plus important depuis l'instauration de l'*Enquête sur la population active* en 1946, alors que le nombre de chômeurs diminuait de 34 500. Cette baisse a été observée malgré l'arrivée de plus de 40 000 personnes sur le marché du travail. Le taux de chômage annuel a reculé de 10,3 % à 9,3 %, son niveau le plus bas depuis 1976. Les rangs des Québécois à la recherche d'un emploi, qui comptaient 465 000 personnes en 1993, se sont ainsi résorbés de 121 000 personnes, soit une réduction de 26 %.

Tout indique que l'amélioration du marché du travail se poursuivra au cours des prochaines années. Près de 300 000 emplois devraient être créés d'ici 2004, dont près de 90 000 dès cette année. Le taux de chômage devrait reculer à 8,5 % en 2000 et continuer à glisser graduellement en dessous de 8 %, si la croissance économique se maintient.

Variation de l'emploi au Québec, 1989 à 1999



Taux de chômage au Québec, 1989 à 1999



C'est...

- > **3,4 millions de travailleurs** contribuant au développement économique, du manœuvre au chercheur de pointe en passant par le gestionnaire;
- > **195 000 employeurs** répartis dans tous les secteurs d'activités, de l'agriculture aux télécommunications, sans oublier la santé, l'éducation, les finances et le commerce;
- > **des acteurs représentant des entreprises et des travailleurs**, tels que les syndicats, les associations de producteurs, les organisations patronales;
- > plus de **70 milliards de dollars versés en salaires** annuellement, en plus d'environ **1 milliard de dollars investis en formation** de la main-d'œuvre en emploi;
- > une **infrastructure élaborée de formation et de soutien à la gestion des ressources humaines**, comprenant les commissions scolaires, les collèges et universités, les établissements spécialisés, les firmes de consultants;
- > environ **300 organismes voués au développement de l'employabilité ou à l'intégration** dans le marché du travail des personnes en chômage.

C'est aussi...

- > plus de **300 000 personnes à la recherche d'un emploi**, parmi elles, des prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance-emploi.

La contribution d'Emploi-Québec c'est...

168 000 chômeurs aidés

par de la formation,
un soutien à la recherche d'emploi,
des expériences de travail...
(voir p. 26-28)

30 000 entreprises aidées

dans leur développement par l'entremise
du service de placement, d'un comité
de main-d'œuvre, d'un diagnostic des besoins
de développement de leurs ressources humaines...
(voir p. 29-30)

64 000 Québécois

en emploi après une intervention structurée...
(voir p. 25)

**270 millions de dollars
de prestations non versées**

par les fonds publics en soutien financier aux personnes réinsérées
en emploi, ces sommes pouvant être réinvesties...
(voir p. 33)

Présentation d'Emploi-Québec

Mission, clientèle et services

Mission

Emploi-Québec est une unité autonome de service relevant du ministère de la Solidarité sociale. Emploi-Québec est née de la fusion des différents services d'emploi et de main-d'œuvre qui étaient auparavant rattachés à quatre organismes gouvernementaux : au ministère de la Sécurité du revenu (MSR), à la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), à la Ville de Montréal et au ministère du Développement des ressources humaines Canada (DRHC). En vertu de l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail* convenue avec le gouvernement canadien, des fonds sont transférés à Emploi-Québec pour la gestion des mesures actives et de certaines fonctions du Service national de placement. Depuis le début de ses opérations, le 1^{er} avril 1998, Emploi-Québec constitue la plus importante unité autonome de service du gouvernement de par son effectif et ses budgets.

Emploi-Québec contribue à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et de l'arrimage de l'offre et de la demande de main-d'œuvre. Afin de minimiser les coûts économiques et sociaux rattachés au sous-emploi, Emploi-Québec vise à réduire le chômage et l'exclusion socio-professionnelle, à prévenir les pertes d'emplois, à favoriser la stabilité de l'emploi et à lever les obstacles à la création d'emplois.

La mission d'Emploi-Québec est de contribuer à développer l'emploi et à lutter contre le chômage en mettant en œuvre les services publics d'emploi québécois.

Clientèle

Emploi-Québec offre des services à l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise et aux entreprises, en partenariat avec des organismes voués au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi et au développement régional et local.

Services

L'action d'Emploi-Québec est encadrée par plusieurs lois qui délimitent la nature de ses services et conditionnent ses objectifs. Il s'agit notamment de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail*, la *Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale* et la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.

Pour réaliser sa mission, Emploi-Québec met en œuvre et gère, sur le territoire du Québec, des services publics d'emploi. Ces services se répartissent en trois grandes catégories : les services universels de base, les services spécialisés et d'autres services.

Services universels de base

Les services universels de base visent à favoriser à la fois une meilleure adéquation et un appariement plus efficace de l'offre et la demande de main-d'œuvre. À cette fin, ils comprennent :

- > l'accueil, l'entrevue initiale et la détermination des besoins;
- > l'*Information sur le marché du travail (IMT)*, en rendant disponibles les renseignements pertinents et utiles à la main-d'œuvre, aux employeurs, aux réseaux d'enseignement et aux organismes œuvrant au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi de même qu'au développement économique;
- > les *Services de placement*, en coordonnant la cueillette et la diffusion d'occasions d'emploi signalées par les employeurs afin de réduire la durée des périodes de chômage et les délais pour combler les postes vacants.

Services spécialisés

Les services spécialisés réfèrent aux mesures actives d'emploi, lesquelles sont regroupées autour des cinq volets de la politique active du marché du travail. Il s'agit de la préparation pour l'emploi, de l'insertion dans le marché du travail, du maintien en emploi, de la stabilisation de l'emploi et de la création d'emplois. Les mesures actives se décomposent en plusieurs activités, telles que :

- > l'orientation, le counselling, le développement de l'employabilité, l'évaluation et la reconnaissance des compétences, l'information scolaire et professionnelle;
- > l'aide à la formation professionnelle ou technique;

- > les subventions salariales à l'embauche et les services d'aide à l'acquisition d'expériences et de compétences professionnelles;
- > les services d'aide à la recherche d'emploi;
- > le soutien aux entreprises dans la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail, notamment en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail, de formation et de mise en place de comités d'adaptation de la main-d'œuvre (CAMO). À cet égard, Emploi-Québec collabore à la réalisation de projets spéciaux visant le maintien ou le développement de la main-d'œuvre en emploi;
- > l'aide financière et technique pour allonger de manière récurrente la durée des emplois dans les secteurs soumis aux fluctuations saisonnières et pour minimiser les inconvénients liés au travail à temps partiel ou précaire;
- > l'aide à la formation ou le soutien transitoire du revenu pour les travailleurs et travailleuses autonomes;
- > l'aide financière et le soutien technique en faveur d'initiatives de mobilisation et de concertation, notamment des projets économiques d'envergure permettant de créer des emplois;
- > les services liés à la *Loi sur la qualification et la formation professionnelles de la main-d'œuvre*, soit la qualification professionnelle dans les métiers réglementés placés sous la responsabilité d'Emploi-Québec, le Régime de qualification et le reclassement en cas de licenciements collectifs;
- > les services liés à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, notamment la gestion du Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

Autres services d'Emploi-Québec

Emploi-Québec intervient également dans divers secteurs d'activité économique, notamment en soutenant des comités sectoriels. Ces comités, composés de représentants de la main-d'œuvre et des entreprises, reçoivent le mandat de déterminer, pour le secteur d'activités, les besoins en matière de main-d'œuvre, de gestion des ressources humaines, d'organisation du travail et de formation de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, pour répondre aux dynamiques métropolitaines, caractérisées par une forte mobilité de la main-d'œuvre, les régions de Montréal et de Québec ont complété leur offre de service en se dotant d'unités administratives vouées à la gestion de projets spéciaux.

Enfin, la gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail ainsi que les services liés à d'autres lois, à des mandats spéciaux ou à des ententes particulières, dont le programme des normes interprovinciales (Sceau rouge), complètent la gamme des services d'Emploi-Québec.

Les acteurs en présence

La ministre et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

La ministre d'État au Travail et à l'Emploi anime et coordonne l'action publique dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'emploi. Les interventions de la ministre dans ce domaine, réalisées en concertation avec les autres ministres concernés, couvrent l'information sur le marché du travail, le placement et les cinq volets de la politique active du marché du travail énoncés précédemment.

L'action d'Emploi-Québec repose sur la mobilisation des partenaires du marché du travail. Le partenariat s'exerce au sein d'instances telles que la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)¹ et les conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT)² qui sont étroitement associés à la gestion d'Emploi-Québec. Les instances partenariales regroupent des représentants des entreprises, de la main-d'œuvre, du milieu de l'éducation et des organismes spécialisés offrant des services.

Les relations entre la ministre et la Commission sont encadrées par les diverses lois gérées par Emploi-Québec. De plus, l'entente intervenue entre la ministre et la CPMT *Pour une concertation en faveur de l'emploi*, engage vers une concertation accrue relativement à l'élaboration des politiques d'emploi et de main-d'œuvre, à la définition des stratégies et objectifs d'Emploi-Québec, aux choix des priorités, à la détermination des critères de répartition des ressources et à la conclusion de l'Entente de gestion.

L'Entente de gestion précise les orientations, le cadre de gestion par résultats ainsi que le mode de reddition de comptes d'Emploi-Québec. Cette entente confie à la Commission la responsabilité de la définition des mesures et des services d'Emploi-Québec. Le comité exécutif de la CPMT assume le suivi du Plan d'action, le suivi budgétaire et administratif ainsi que le suivi et l'évaluation des résultats. La Commission fournit également à la ministre des avis relativement aux orientations et aux politiques d'emploi et de main-d'œuvre en plus de se voir conférer un pouvoir d'initiative en matière d'emploi et de main-d'œuvre.

Les conseils régionaux des partenaires du marché du travail (CRPMT)

Les conseils régionaux, pour leur part, définissent la problématique du marché du travail de leur région et élaborent les plans d'action régionaux en tenant compte des orientations nationales ainsi que du cadre d'intervention d'Emploi-Québec. Ces plans comprennent des stratégies d'intervention et des objectifs, des cibles de résultats et une répartition des ressources. Les conseils régionaux ont également un mandat de concertation avec les instances régionales et locales de développement économique et ils peuvent émettre des avis à la Commission des partenaires du marché du travail.

Les autres instances partenariales

D'autres instances partenariales contribuent au développement de l'emploi et de la main-d'œuvre. Parmi elles se retrouvent les comités sectoriels de main-d'œuvre, les comités d'intégration à l'emploi et de maintien en emploi, les comités consultatifs pour les groupes défavorisés sur le plan de l'emploi et, sur une base ponctuelle, les comités de reclassement.

Emploi-Québec s'allie également à des ministères du gouvernement du Québec pour accroître l'efficacité de son action, dont ceux de l'Éducation, de l'Industrie et du Commerce, des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, des Régions et des Affaires municipales et de la Métropole. Sont également étroitement associés à l'intervention d'Emploi-Québec, les réseaux d'enseignement, les organismes locaux, régionaux et sectoriels, ainsi que les ressources externes d'emploi et de main-d'œuvre.

1 Voir la liste des membres à la page 55.

2 Voir la liste des présidents à la page 56.

Les ressources

Les ressources humaines

L'effectif d'Emploi-Québec se composait, à la fin de l'année financière, de 2 930,2 postes équivalent temps complet, soit une baisse de 1,2 % par rapport à l'exercice 1998-1999. La plus grande part du personnel est répartie entre les 17 directions régionales et les 151 centres locaux d'emploi. Les unités centrales accueillaient pour leur part 6,6 % de l'effectif.

Répartition de l'effectif d'Emploi-Québec au 31 mars 2000	
Unités	Nombre ÉTC
Total unités centrales	195,3
Total unités régionales et locales	2 734,9
Abitibi-Témiscamingue	84,6
Bas-Saint-Laurent	111,0
Chaudière-Appalaches	130,4
Centre-du-Québec	76,9
Côte-Nord	68,0
Estrie	113,7
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	78,7
Laval	98,0
Lanaudière	117,1
Laurentides	152,5
Mauricie	127,3
Montérégie	374,6
Montréal (Île)	703,8
Nord-du-Québec	7,4
Outaouais	118,7
Québec (Capitale nationale)	242,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	129,9
Total	2 930,2*

* excluant les ÉTC reliés à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.

On retrouve, au sein de cet effectif, une série de corps d'emploi, notamment des agents d'aide à l'emploi, des agents d'information, des conseillers d'orientation, des agents de développement industriel.

Par ailleurs, en 1999-2000, Emploi-Québec a convenu d'ententes de services avec des unités du ministère de la Solidarité sociale afin d'assurer le soutien en ressources nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Ces ententes prévoient l'affectation de ressources humaines pour réaliser les activités requises par Emploi-Québec dans l'accomplissement de sa mission, notamment en matière de ressources informationnelles, humaines, financières, matérielles et de communication.

Emploi-Québec accorde une attention particulière à la formation continue de son personnel. Pour l'année 1999, la formation offerte était principalement destinée aux agents et agentes d'aide à l'emploi. Ces agents effectuent notamment, l'évaluation des besoins des usagers et établissent un parcours vers l'emploi. Des efforts particuliers ont porté sur l'amélioration de l'entrevue initiale et sur l'utilisation des outils informatiques soutenant l'intervention auprès de la clientèle.

Formations réalisées en 1999-2000	
Catégorie de personnel	Nb. jours-personne de formation
Agents d'aide à l'emploi et chefs d'équipe	20 245
Agents de bureau et préposés à la réception	536
Professionnels	668
Gestionnaires	516
Diverses catégories	5 596
Total	27 561

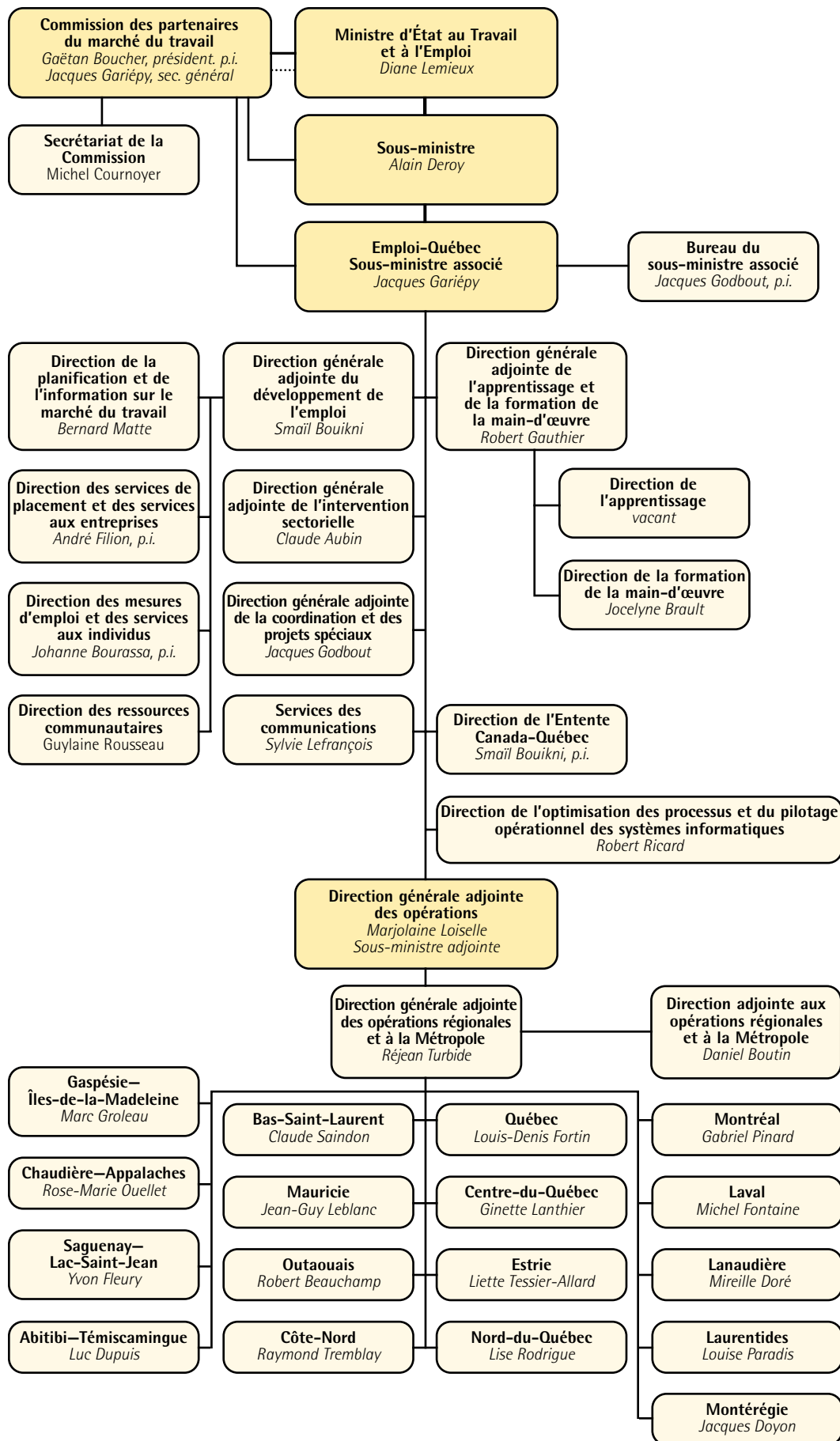
Emploi-Québec est constitué d'un réseau partenarial comprenant notamment :

- > La Commission des partenaires du marché du travail et 17 conseils régionaux des partenaires du marché du travail

Et d'un réseau de services comprenant entre autres :

- > 17 directions régionales
- > 151 centres locaux d'emploi comprenant une salle multiservices

Structure administrative au 31 mars 2000



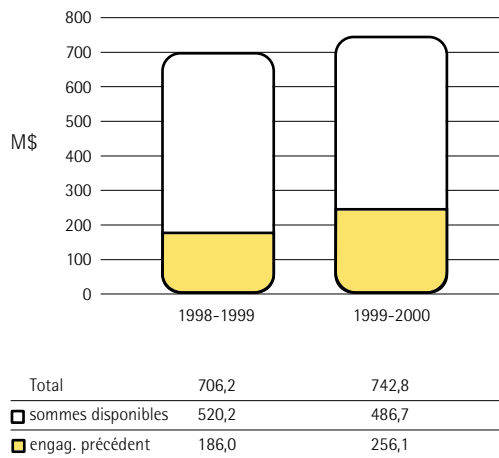
Les ressources financières³

Liées aux interventions

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail (FDMT) est constitué de crédits provenant du Compte de l'assurance-emploi et de fonds du Québec. Les crédits totaux d'intervention attribués au FDMT pour l'exercice 1999-2000 se sont élevés à **742,8 M\$**. La majeure partie du budget d'intervention est administrée par les directions régionales et locales dans le cadre de l'application des mesures actives d'emploi, tandis qu'une autre portion est gérée de façon centralisée.

Les dépenses affectées aux mesures actives d'emploi se sont élevées à 722,8 M\$, ce qui laissait un surplus de l'ordre de 20,0 M\$, reporté à l'exercice 2000-2001. Les engagements pris en 1998-1999 pour des activités se poursuivant en 1999-2000 totalisaient 256,1 M\$, ce qui représentait 34,5 % du budget d'intervention.

Budgets 1998-1999 et 1999-2000



Les dépenses du FDMT tiennent compte de la contribution du Canada au Québec, soit 552,5 M\$, liés au financement des mesures actives d'emploi en vertu de l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail*.

Les dépenses imputées aux mesures de formation de la main-d'œuvre, incluant celles assurant la continuité des mesures de formation amorcées l'année précédente⁴, ont totalisé 354,5 M\$. Enfin, la part du budget affectée aux mesures de type salarial, regroupant les subventions salariales d'insertion en emploi, le soutien au travail autonome et les projets locaux de développement des compétences, s'est élevée à 155,6 M\$.

Si l'on examine les données par direction régionale, au tableau qui suit, on constate que celles de Montréal, de la Montérégie et de Québec, totalisent 312,2 M\$ et qu'elles représentent près de la moitié des dépenses effectuées par les régions.

³ Détails aux États financiers, pages 43 à 49.

⁴ Comprend les anciennes mesures de DRHC.

Liées aux opérations et à l'administration

Les dépenses d'opération et d'administration du Fonds de développement du marché du travail s'élevait à **218,9 M\$**. Ce montant inclut les dépenses de la Commission des partenaires du marché du travail et de son Secrétariat et les coûts liés aux services rendus à Emploi-Québec par les unités centrales du ministère.

Le budget d'administration a été partiellement financé par des contributions du gouvernement fédéral totalisant 57,5 M\$. De ce montant, 53,0 M\$ ont été imputés au fonctionnement d'Emploi-Québec et 4,5 M\$ à l'administration du ministère concernant une gestion centrale des budgets alloués à l'informatique, aux loyers et à la téléphonie.

Détails des dépenses		
	Intervention (000 \$)	Administration (000 \$)
Abitibi-Témiscamingue	17 321	4 051
Bas-Saint-Laurent	24 731	5 322
Centre-du-Québec	20 331	3 410
Chaudière-Appalaches	28 136	5 681
Côte-Nord	10 340	3 314
Estrie	32 988	5 055
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25 031	3 669
Lanaudière	24 945	5 248
Laurentides	30 521	6 773
Laval	22 597	4 206
Mauricie	27 445	6 062
Montérégie	88 516	16 483
Montréal (Île)	168 319	34 830 ⁵
Nord-du-Québec	4 370	456
Outaouais	22 864	5 386
Québec (Capitale nationale)	55 351	9 611
Saguenay-Lac-Saint-Jean	32 463	6 112
Sous-total régions	636 269	125 669
Sous-total unités centrales	86 553 ⁶	16 070 ⁷
Autres		77 209 ⁸
Total	722 822	218 948

⁵ Inclut les coûts de la convention avec la Ville de Montréal.

⁶ Les dépenses centrales servent principalement à financer des services rendus en régions.

⁷ Comprend les frais d'administration des unités centrales, de la Commission des partenaires du marché du travail et de son Secrétariat.

⁸ Sont notamment compris dans ce montant les coûts indirects des services rendus à Emploi-Québec par le ministère, les charges sociales et les loyers.

Faits saillants des opérations en 1999-2000

Au cours de sa deuxième année d'existence comme unité autonome de service, Emploi-Québec a poursuivi l'élaboration de son offre de service tout en systématisant sa pratique de la gestion par résultats.

La qualité des services et leur adéquation aux besoins de la clientèle ont occupé l'essentiel des activités d'Emploi-Québec au cours du dernier exercice. Les efforts investis dans l'organisation des services ont eu des répercussions majeures sur la bonne performance d'Emploi-Québec au cours de l'année et sur la consolidation de ses assises opérationnelles.

- > **Recentrage des activités sur la mission.** Afin d'améliorer l'atteinte des cibles de résultats, quatre axes d'intervention ont été déployés : l'utilisation optimale des mesures et services à des fins de réintégration en emploi; la mobilisation du personnel; la définition d'un engagement clair liant Emploi-Québec, ses clientèles, les réseaux et les organismes partenaires; l'accentuation de la gestion par résultats.
- > **Développement des orientations et mise en œuvre de la nouvelle mesure de formation de la main-d'œuvre.** Cette mesure remplace et intègre les anciennes mesures découpées en fonction des programmes d'indemnisation du revenu. La nouvelle mesure offre un accès, sans distinction de statut, à des activités réalisées sur une base individuelle ou en groupe, allant du développement des compétences de base à une formation spécialisée adaptée au marché du travail.
- > **Implantation d'une salle multiservices dans l'ensemble des centres locaux d'emploi (CLE).** Ces salles renferment des guichets info-emploi munis d'écrans tactiles facilitant la consultation de la banque d'emplois, des documents d'information sur le marché du travail, des tableaux d'affichage, des téléphones, des télécopieurs, des photocopieurs et des micro-ordinateurs dotés de logiciels d'aide à l'emploi. Les CLE ont accentué l'offre de sessions de groupe à la clientèle pour faire connaître les techniques et outils de recherche d'emploi, diffuser l'information sur le marché du travail, faciliter l'utilisation des outils libre-service et encourager le recours aux services et mesures d'emploi.
- > **Formation intensive du personnel.** Une attention particulière a été portée sur l'utilisation par les agents et agentes des outils informatiques appuyant le parcours et le soutien du revenu ainsi que sur les entrevues initiales et d'appoint.
- > **Intégration des directions du placement et des services aux entreprises.** Ce regroupement visait à assurer une meilleure intégration de l'offre de service aux entreprises et à mieux répondre aux besoins de cette clientèle.

- > **Mise en place du Centre d'études sur l'emploi et la technologie (CETECH).** Le CETECH, dont la création a été annoncée par le ministre des Finances lors du discours sur le budget 1999-2000, a pour mission de développer une connaissance approfondie des tendances du marché de l'emploi hautement qualifié et de réaliser des études sur l'incidence de la diffusion et de l'utilisation de la technologie sur l'emploi et les compétences recherchées. Emploi-Québec coordonne et réalise l'ensemble des travaux.
- > **Introduction de nouveaux paramètres de fixation des allocations d'aide à l'emploi.** Ces nouveaux paramètres permettent, d'une part, de mieux encadrer la détermination du montant accordé en soutien du revenu et, d'autre part, de préciser le niveau des dépenses à considérer.
- > **Mise en opération d'un dispositif favorisant une intervention rapide auprès de la clientèle ciblée de l'assurance-emploi.** Ce dispositif vise à accélérer l'intervention auprès des prestataires présentant des risques de chômage prolongé ou, à l'inverse, possédant des compétences en demande. À cette fin, Emploi-Québec a mis au point des mécanismes de référence et d'échanges d'information entre les centres de ressources humaines Canada et les CLE.
- > **Mise en place de la stratégie Destination emploi pour les prestataires de l'assistance-emploi.** Cette stratégie, convenue entre le ministère de la Solidarité sociale et Emploi-Québec, vise à favoriser le dynamisme de cette clientèle et à réduire la dépendance à l'assistance-emploi.
- > **Implantation d'un outil informatisé pour soutenir la gestion prévisionnelle des sommes requises pour divers types d'interventions.** Ce support informatique vient en appui à la production des rapports budgétaires hebdomadaires et mensuels détaillés. Ces rapports permettent un suivi plus serré de la planification budgétaire du réseau.
- > **Développement et diffusion d'un tableau de bord trimestriel et mensuel des indicateurs du Plan d'action annuel pour le Québec et ses régions.** À terme, le développement et l'implantation de l'outil de planification d'Emploi-Québec (PEQ) permettra de suivre les résultats des CLE, des régions et de l'ensemble du Québec.
- > **Réalisation des travaux préparatoires à l'amélioration du contrôle opérationnel d'Emploi-Québec.** Les réalisations ont notamment porté sur la création d'une équipe vouée à la vérification, la définition d'un cadre d'intervention et la mise en place d'un comité directeur pour en assurer la mise en œuvre. Pour la prochaine année, les travaux de mise en place se poursuivront particulièrement par l'organisation des fonctions de vérification et d'enquête et le développement d'outils permettant d'évaluer la conformité. Des opérations de vérifications spécifiques sont également planifiées.

Bilan des résultats 1999-2000

Types de résultats	Indicateurs 1999-2000	Cibles	Résultats
Efficacité des interventions	> Nombre de participants en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec (p. 25)	62 000	64 163 ou 103,5 %
	> Nombre de participants en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec, participant à l' assurance-emploi ¹⁰ (p. 34)	52 800	56 010 ou 106,1 %
Accessibilité des services	> Nombre de personnes ayant bénéficié d'une évaluation initiale (p. 31)	-	127 278
	> Nombre de personnes engagées dans un parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi (p. 31)	-	104 397
	> Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec (p. 26)	169 986	162 597* ou 95,7 %
	> Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, participants de l' assurance-emploi ¹¹ (p. 35)	100 000	96 351* ou 96,4 %
	> Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, de moins de 30 ans (p. 28)	68 821	60 497* ou 87,9 %
	> Nombre de nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, responsables de famille monoparentale (p. 28)	23 072	20 963* ou 90,9 %
	> Nombre de d'examens de qualification administrés durant l'année (p. 32)	-	4 428
	> Nombre de certificats «Sceau rouge» émis durant l'année (p. 32)	-	29
	> Nombre de nouvelles ententes de qualification (p. 32)	900	783 ou 87,0 %
	> Nombre de vacances signalées au Service national de placement (p. 29)	169 377	227 282 ou 134,2 %
	> Nombre de entreprises nouvellement aidées par une mesure active (p. 30)	2 800	1 981 ou 70,8 %
Efficience des services	> Somme des prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi après une intervention visant un retour en emploi (M\$) (p. 33)	-	272,5
	> Prestations non versées par l'assurance-emploi après une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi (M\$) ¹² (p. 35)	116,7	127,5 ou 109,2 %
Satisfaction des utilisateurs	> Nombre de plaintes adressées au Bureau de renseignements et plaintes, selon le motif de la plainte (p. 33)	-	8 208

* Les données sur les nouveaux participants comprennent les résultats officiels de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES) auxquels nous avons ajouté les, ou au prorata une partie des, 12 000 participants non accessibles au système informatique du ministère et qui ont fait l'objet de vérification.

⁹ Voir les résultats régionaux à la page 54.

¹⁰ Indicateur rattaché au Plan annuel et Annexe annuelle de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

¹¹ Idem.

¹² Idem.

Rappel des objectifs visés pour l'année

La ministre d'État au Travail et à l'Emploi et la Commission des partenaires du marché du travail ont déterminé pour Emploi-Québec cinq enjeux stratégiques pour les prochaines années. L'évaluation globale de la performance d'Emploi-Québec repose à la fois sur l'atteinte des objectifs visés pour l'année et sur les progrès accomplis par rapport aux enjeux stratégiques. Ces enjeux s'énoncent comme suit :

- > faire d'Emploi-Québec un service public performant;
- > soutenir l'essor d'une formation continue de la main-d'œuvre, qualifiante et transférable;
- > favoriser l'arrimage des visions économique et sociale dans le domaine de l'emploi et de la main-d'œuvre;
- > réduire la dépendance aux régimes d'indemnisation du chômage;
- > développer la culture de la concertation et soutenir l'initiative partenariale dans le domaine de l'emploi et de la main-d'œuvre.

Les indicateurs

Le Plan d'action annuel 1999-2000 ainsi que le Plan annuel et l'Annexe annuelle liés à l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail* identifient une série de problématiques auxquelles Emploi-Québec entend s'attaquer sur le marché du travail. Ces documents précisent également les engagements d'Emploi-Québec en termes de résultats à atteindre globalement face à ces problématiques. La réalisation de ces engagements est suivie à l'aide d'une vingtaine d'indicateurs, dont dix comportent une cible.

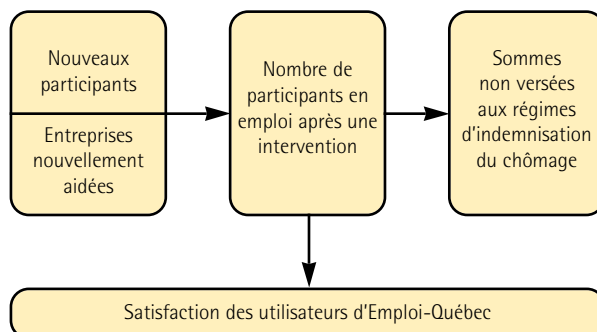
Ces indicateurs traitent de quatre types de résultats, soit ceux :

- > liés au volume de la clientèle servie globalement ou selon certaines caractéristiques;
- > portant sur l'effet des interventions sur la situation d'emploi des participants;
- > mesurant l'incidence sur les sommes non versées dans le cadre des régimes d'indemnisation du chômage;
- > mesurant la satisfaction des utilisateurs.

Le niveau des cibles a été établi en prenant en considération les résultats obtenus en 1998-1999, les sommes disponibles pour de nouvelles activités en 1999-2000 et l'amélioration souhaitée de la performance d'Emploi-Québec.

Le schéma ci-dessous donne un aperçu des relations existant entre certains indicateurs.

Relations entre certains indicateurs stratégiques



Résultats relatifs au Plan d'action¹³

Indicateur sur l'efficacité des interventions

Nombre de participants en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec

L'efficacité des interventions est mesurée par le nombre de personnes qui déclarent avoir occupé ou occuper un emploi (à temps plein, à temps partiel ou comme travailleur autonome) entre la fin de l'intervention et le moment de la relance par l'agent. Les interventions considérées comprennent les mesures actives, le Fonds de lutte contre la pauvreté et les activités d'aide à l'emploi.

Le nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec s'établit à **64 163** alors que la cible avait été fixée à 62 000 personnes. La cible a donc été atteinte à 103,5 %.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
55 994 ¹⁴	64 163¹⁵

Compte tenu de l'importance que revêt l'effet des interventions d'Emploi-Québec sur la situation d'emploi de ses utilisateurs, une série d'indicateurs seront développés. Le Plan d'action 2000-2001 comprend notamment l'ajout d'indicateurs de taux de retour en emploi. Cela permettra d'apprécier davantage l'efficacité des actions menées globalement et face à certaines problématiques, notamment la situation des jeunes sur le marché de l'emploi.

Indicateurs sur l'accessibilité des services

L'accessibilité des services est mesurée à l'aide d'une douzaine d'indicateurs. Pour satisfaire aux conditions de la vérification, les résultats présentés dans cette section sont tirés des systèmes informatiques. Ces résultats ne prennent pas en compte la sous-estimation de la valeur réelle de l'indicateur attribuable aux limites du système de saisie. En raison des difficultés rencontrées dans le système de saisie des participants servis directement par les ressources externes¹⁶ et des participants aux sessions de groupe¹⁷, certaines données n'ont pas été incluses dans le calcul du résultat faisant l'objet de la vérification. Le cas échéant, une estimation de la donnée corrigée est présentée en complément d'information.

Les indicateurs retenus mesurent l'accessibilité aux services d'Emploi-Québec. La plupart d'entre eux se rattachent à la participation aux interventions d'Emploi-Québec. La notion d'intervention est venue se substituer à celle de mesure, anciennement employée, parce qu'elle reflète davantage l'évolution de l'offre de service. Le concept d'intervention englobe les mesures actives, le Fonds de lutte contre la pauvreté et les activités d'aide à l'emploi. Afin de mettre davantage l'accent sur des indicateurs portant sur l'efficacité et l'efficience des services, certains indicateurs sur les clientèles rejointes n'ont pas été retenus dans la prochaine planification.

13 Les données utilisées pour le calcul des résultats ont été tirées des bases de données, couvrant les opérations du 1^{er} avril 1999 au 24 ou 31 mars 2000, selon le cas, mises à jour à la fin juin 2000.

14 Ce résultat est présenté à titre indicatif, compte tenu d'ajustements apportés au calcul de retour en emploi en 1999-2000.

15 Emploi-Québec a retenu un mode de calcul plus restrictif que celui annoncé dans le libellé de l'indicateur.

16 L'estimation de 6 000 cas a été retenue.

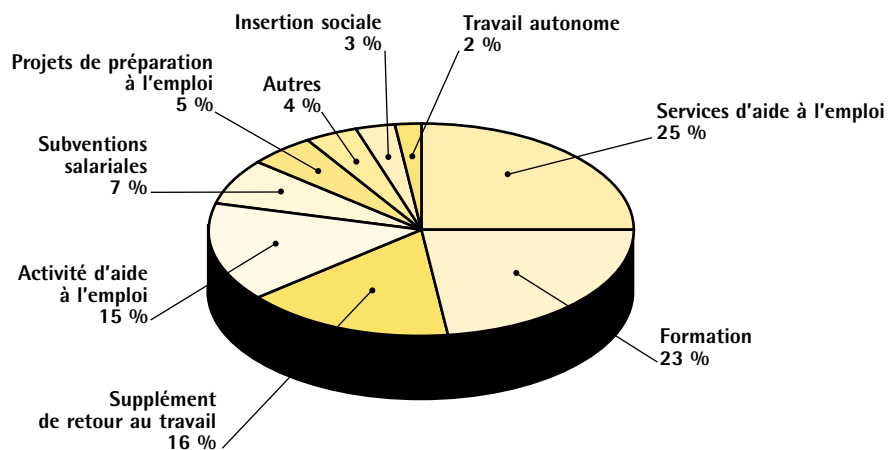
17 L'estimation de 12 000 cas a été retenue.

Nombre de **nouveaux participants** aux interventions d'Emploi-Québec

L'indicateur relatif au nombre de nouveaux participants fait état du volume de clientèle ayant débuté une intervention au cours de l'année.

Cet indicateur révèle que **162 597** nouveaux participants ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec. La cible de 169 986 nouveaux participants a donc été atteinte à 95,7 %. En additionnant les 6 000 cas estimés (voir note 16), le résultat passe à 168 597 nouveaux participants, haussant à 99,2 % le taux d'atteinte de la cible.

Nouveaux participants selon la mesure



Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
166 851 ¹⁸	162 597 ¹⁹

168 597 (estimation globale)

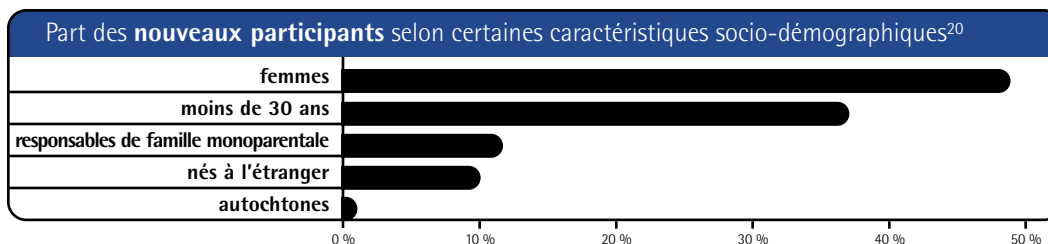
Une offre de service accessible

L'indicateur sur les **nouveaux participants** témoigne du volume de clientèle ayant amorcé une intervention au cours de l'année. Aux résultats associés à cet indicateur doivent s'ajouter, par exemple, les personnes qui désirent utiliser exclusivement la salle multiservices.

Deux clientèles pouvant éprouver des difficultés particulières à leur intégration au marché du travail ont fait l'objet d'indicateurs spécifiques, soit les personnes de moins de 30 ans et les responsables de famille monoparentale. Ces indicateurs sont examinés plus loin. Soulignons seulement que les services d'Emploi-Québec se veulent accessibles et visent à rejoindre le plus grand nombre de Québécois cherchant un soutien à l'emploi.

¹⁸ Résultat obtenu sans dépassement budgétaire.

¹⁹ Comprend le résultat final de la DRES (150 597).



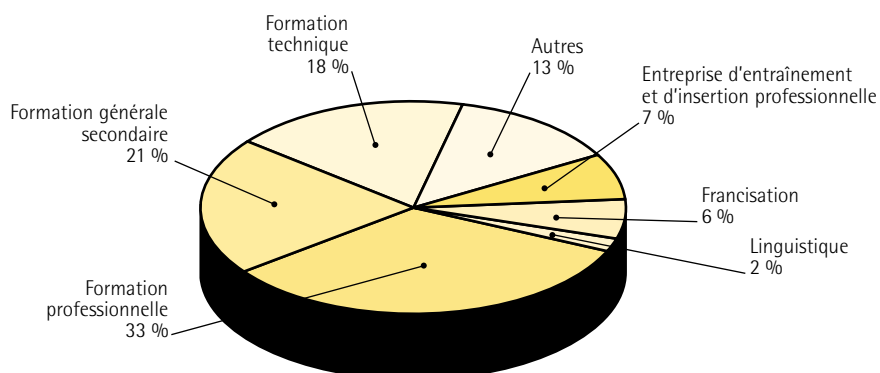
Les caractéristiques des clientèles aidées varient selon les diverses localités et régions du Québec. Par exemple, un usager sur trois dans la région de Montréal était une personne née à l'étranger. Cependant, cette clientèle représente environ 10 % des participants à l'échelle du Québec.

Un développement des compétences répondant aux besoins du marché du travail

L'un des facteurs expliquant le chômage au Québec est l'inadéquation entre les compétences détenues par la main-d'œuvre et les besoins des employeurs. Emploi-Québec collabore au développement des compétences de ses utilisateurs notamment par une aide à la formation. Le recours à cette option repose sur une analyse systématique du marché du travail pour déterminer les métiers présentant de bonnes perspectives d'emploi.

Dans le cas où le besoin diagnostiqué est de cet ordre et qu'un besoin de formation a été établi conjointement avec le demandeur, les **nouveaux participants** sont dirigés vers les établissements offrant les programmes reconnus. Les formations financées s'échelonnent selon les divers ordres d'enseignement, du secondaire général (compétences de base) à des formations de niveau professionnel et technique (compétences spécialisées). Dans tous les cas, un objectif réaliste d'intégration professionnelle doit guider la démarche de formation et s'appuyer sur les acquis et aptitudes de chaque personne.

Types de formation suivie par les nouveaux participants²¹



Plus de 43 000 Québécois sans emploi ont pu bénéficier d'un soutien d'Emploi-Québec dans leur projet de formation. Les activités retenues apportaient une réponse aux besoins exprimés et prioritaires, autant dans le secteur primaire (ex. : nouvelles technologies en foresterie, agriculture), que dans le secteur manufacturier (ex. : méthode de réfrigération, tôlerie en aéronautique) ou le secteur des services (ex. : technique de vente, agent de centre d'appel).

Nous abordons aux pages 36 à 38 les résultats relatifs à la *Loi favorisant le développement et la formation de la main-d'œuvre*.

²⁰ Catégories non exclusives. Voir à la page 53 pour détails.

²¹ La catégorie «Autres» comprend des activités d'orientation, de formation pré-universitaire et universitaire et des activités de soutien prévues à la nouvelle mesure de formation.

Nombre de **nouveaux participants** aux interventions d'Emploi-Québec, de moins de 30 ans

Les nouvelles participations aux interventions d'Emploi-Québec chez les moins de 30 ans ont fait l'objet d'un indicateur spécifique. La cible visait 68 821 nouveaux participants de moins de 30 ans. En 1999-2000, on comptait **60 497** nouveaux jeunes participants, soit 87,9 % de l'objectif visé. L'ajout de cas²² saisis hors des systèmes du ministère porterait le résultat à 62 729 nouveaux participants et le taux d'atteinte de la cible, à 91,1 %.

Les personnes âgées de moins de 30 ans ont davantage bénéficié d'un soutien afin de terminer leur formation générale au secondaire et/ou d'acquérir une formation professionnelle au secondaire. Elles ont pu également participer à l'un des projets retenus dans le cadre du volet *Jeunes volontaires* de la mesure de *Préparation à l'emploi*.

On observe une baisse du nombre de jeunes ayant participé par rapport à 1998-1999, ce qui s'explique notamment par la diminution du volume d'activités de formation auxquelles participent davantage cette clientèle.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
67 552 ²³	60 497²⁴

62 729 (estimation globale)

Nombre de **nouveaux participants** aux interventions d'Emploi-Québec, responsables de famille monoparentale

L'indicateur relatif aux nouveaux participants responsables de famille monoparentale prend en considération le statut effectif à la première participation de l'année. Avec **20 963** nouveaux participants dans cette catégorie, la cible a été atteinte à 90,9 %. La correction du nombre de participants augmenterait le résultat de 773²⁵ cas, haussant le total à 21 736 nouveaux participants et le taux d'atteinte de la cible, à 94,2 %.

Les personnes responsables d'une famille monoparentale ont davantage bénéficié d'un soutien afin de terminer une formation post-secondaire. De plus, bon nombre de projets d'économie sociale visaient à favoriser le développement de l'employabilité des femmes responsables d'une famille monoparentale.

Par rapport à 1998-1999, on observe une légère baisse du nombre de participants responsables de famille monoparentale.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
22 647 ²⁶	20 963²⁷

21 736 (estimation globale)

22 Estimation obtenue à partir de la part relative des moins de 30 ans à l'ensemble des activités (37,2 %) appliquée aux 6 000 cas saisis par les ressources externes seulement.

23 Résultat obtenu sans dépassement budgétaire.

24 Comprend le résultat final de la DRES (56 033).

25 Estimation obtenue à partir de la part relative des responsables de famille monoparentale dans l'ensemble des activités (12,9 %) appliquée aux 6 000 cas saisis par les ressources externes seulement.

26 Résultat obtenu sans dépassement budgétaire.

27 Comprend le résultat final de la DRES (19 416).

Proportion des personnes aidées qui présentent un **risque de chômage de longue durée**

Cet indicateur est obtenu en divisant le nombre de personnes à risque de chômage de longue durée bénéficiant d'une intervention d'Emploi-Québec, par le nombre total de personnes bénéficiant d'une intervention. On entend par longue durée une période de plus de 12 mois consécutifs. Certaines caractéristiques susceptibles d'entraîner un chômage prolongé ont été repérées pour l'ensemble des régions, notamment l'âge, la scolarité et la situation familiale. À ces caractéristiques peuvent s'ajouter des facteurs propres au marché du travail de chaque région.

Cet indicateur n'a pas fait l'objet d'un suivi au cours de l'année 1999-2000. Cette situation s'explique par les délais survenus lors de la mise en place des mécanismes de repérage qui visent à identifier la main-d'œuvre faisant partie des personnes à risque de chômage de longue durée. Néanmoins, les deux indicateurs précédents illustrent la présence significative des jeunes de moins de 30 ans et des responsables de famille monoparentale, deux types de clientèle qui sont susceptibles d'être à risque.

Nombre de **vacances signalées** au Service national de placement

Le nombre de vacances compile chaque poste disponible signalé par un employeur au Service national de placement. On considère également les postes annoncés dans le cadre d'une mesure active d'insertion pour les individus, telle que les subventions salariales d'insertion en emploi.

En 1999-2000, **227 282** vacances ont été signalées au Service national de placement, ce qui dépasse largement la cible, réalisée à 134,2 %. Ce résultat est également nettement plus élevé que celui de l'année précédente.

Les emplois affichés rejoignaient une grande variété de professions, reflétant en bonne partie la structure d'emploi du marché du travail québécois. Ainsi, le plus grand nombre de vacances signalées concernaient en premier lieu le personnel de soutien et/ou intermédiaire, puis le personnel élémentaire et/ou manœuvre, et enfin, le personnel technique et/ou spécialisé. Des postes de gestion faisaient également partie de la liste. Les secteurs ayant le plus utilisé les services de placement sont notamment les ventes, le transport et la machinerie, la transformation et la fabrication.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
162 863	227 282

Nombre d'entreprises nouvellement aidées par une mesure active

Cet indicateur recense le nombre d'entreprises bénéficiant d'une intervention dans le cadre de la mesure de formation destinée aux employeurs et des volets suivants de la mesure de Concertation pour l'emploi : comité de main-d'œuvre, comité de reclassement, aménagement et réduction du temps de travail, planification et développement des ressources humaines, projets de stabilisation en emploi et autres projets. Cet indicateur ne prend en considération que les activités qui ont eu une incidence budgétaire.

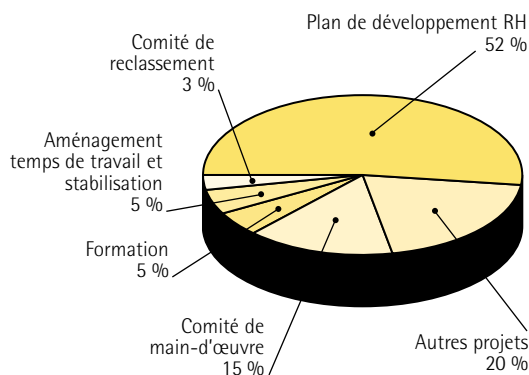
L'objectif visé en 1999-2000 fixait le nombre d'entreprises nouvellement aidées par une mesure active à 2 800. Cet objectif a été réalisé dans une proportion de 70,8 %, le résultat obtenu s'établissant à **1 981**. Ce nombre représente une diminution par rapport à 1998-1999. Cependant, en plus de ces entreprises aidées financièrement, on compte plus de 30 000 employeurs ayant bénéficié du service de placement, d'information sur la *Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre* et/ou d'un premier diagnostic effectué par un conseiller aux entreprises.

Outre les services de placement, les services aux entreprises les plus utilisés visaient un support pour établir les besoins de développement de leurs ressources humaines. On note que la majorité des entreprises servies avaient moins de 20 employés.

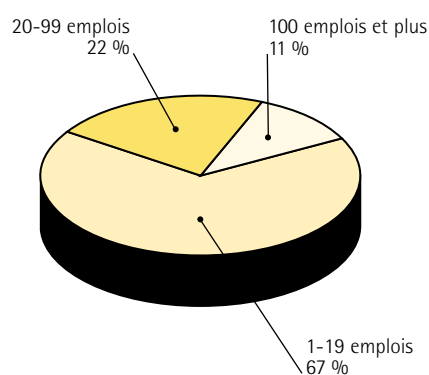
Parmi les entreprises aidées, une série de projets d'envergure ont favorisé la création de plus de 1 400 emplois et le maintien en emploi de 1 600 travailleurs. D'autres projets majeurs auprès d'organismes sans but lucratif ont favorisé la création de plus de 350 emplois et le maintien en emploi de 640 personnes.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
2 113 ²⁸	1 981

Répartition des entreprises nouvellement aidées selon le volet des mesures Concertation pour l'emploi et Formation



Répartition des entreprises nouvellement aidées selon la taille



28 Afin de comparer les différentes années, nous avons retenu les mêmes volets de la mesure Concertation pour l'emploi qu'en 1999-2000. Ceci fait passer le résultat de 2 635 à 2 113 entreprises nouvellement aidées sans le dépassement budgétaire.

Indicateurs d'accessibilité des services, non reconduits en 2000-2001

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une **évaluation initiale**

Cet indicateur mesure le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une évaluation initiale de leur employabilité réalisée par un agent. Cette évaluation porte sur l'autonomie du client, ses difficultés et ses besoins en service. En 1999-2000, 127 278 personnes ont bénéficié d'une telle évaluation.

Nombre de personnes engagées dans un **parcours individualisé** vers l'insertion, la formation et l'emploi

Un parcours se définit comme un processus dynamique d'accompagnement visant l'insertion professionnelle et pouvant comprendre une ou des activités convenues entre une personne et un agent ou un mandataire externe d'Emploi-Québec.

Compte tenu des délais survenus dans la mise en place de l'application informatique et des efforts de formation nécessaires, les résultats comptabilisés ne portent que sur environ trois trimestres. Au cours de cette période, 104 397 parcours ont été enclenchés.

Nombre d'apprentis du **régime d'apprentissage**

Le nombre d'apprentis du régime d'apprentissage indique le nombre de contrats signés pour une année donnée. En 1999-2000, un moratoire a été émis sur cette activité en raison de la révision du régime d'apprentissage. Néanmoins, **19** contrats ont été signés en activités supplémentaires afin de répondre aux besoins exprimés par les employeurs du milieu.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
41	19

Nombre d'examens de qualification administrés durant l'année

Cet indicateur recense le nombre d'examens administrés à des apprentis des programmes d'apprentissage et de qualification professionnelle réglementés, soit des travailleurs assujettis à une réglementation adoptée ou reconnue adoptée en vertu de la *Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre* (L.R.Q., F-5). Les examens de qualification administrés concernent les métiers réglementés et les programmes des normes interprovinciales tels que : électricien, inspecteur en appareil sous-pression, mécanicien d'ascenseur, mécanicien de machines fixes, préposé au gaz, soudeur sur les appareils sous-pression et tuyauteur.

Les **4 428** examens de qualification administrés en 1999-2000 représentent une hausse de 1,3 % par rapport à 1998-1999. Ce volume d'activités est tributaire du renouvellement des cartes de compétences des travailleurs.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
4 370	4 428

Nombre de certificats «Sceau rouge» émis durant l'année

En 1999-2000, **29** candidats ont réussi l'examen des Programmes des normes interprovinciales aux fins d'émission d'un certificat de qualification interprovinciale (Sceau rouge). Parmi les 26 métiers touchés, on compte ceux de boulanger-pâtissier, charpentier, cuisinier, électricien de construction, électricien industriel, machiniste, mécanicien industriel de chantier, ouilleur-ajusteur et plombier.

On observe une baisse du nombre de certificats émis par rapport à 1998-1999. Le volume d'activités est tributaire du nombre de clients qui désirent faire reconnaître leurs compétences de façon pancanadienne.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
50	29

Nombre de nouvelles ententes de qualification

Cet indicateur consigne l'ensemble des ententes relatives au Régime de qualification cosignées par l'apprenti, l'entreprise et le représentant d'Emploi-Québec débutées dans l'année financière. En 1999-2000, **783** nouvelles ententes de qualification ont été signées, ce qui porte à 87,0 % le taux d'atteinte de la cible. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'ententes signées a progressé de 58,7 %.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
497	783

Indicateur sur l'efficacité des services

Somme des prestations non versées par l'assistance-emploi et par l'assurance-emploi après une intervention visant un retour en emploi (M\$)

Cet indicateur réfère à la somme des prestations non versées à la suite d'une intervention visant le retour en emploi. Le résultat est calculé en additionnant l'incidence monétaire des sorties du programme d'assistance-emploi, de la déclaration de revenus de travail et de la réduction de l'aide accordée aux participants ayant bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec. S'ajoutent les prestations payables à des prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ne l'ont pas été en raison d'un retour au travail à la suite d'une intervention d'Emploi-Québec.

Les sommes non versées en 1999-2000 ont atteint **272,5 M\$**, soit une hausse de 11,2 % par rapport à 1998-1999. De la somme globale, 127,5 M\$ provient de l'assurance-emploi²⁹ et 145,0 M\$, de l'assistance-emploi.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
245,0 M\$	272,5 M\$

Indicateurs sur la satisfaction des utilisateurs

Taux de satisfaction des utilisateurs de l'information sur le marché du travail

On entend par *Information sur le marché du travail*, l'ensemble des études, analyses et données à l'échelle du Québec, des régions et localités nécessaires en vue de favoriser un meilleur appariement entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. La satisfaction des utilisateurs se définit globalement comme la réponse adéquate à leurs attentes.

Cet indicateur n'a pas fait l'objet d'un suivi systématique au cours de l'année 1999-2000.

Nombre de plaintes adressées au Bureau des renseignements et plaintes, selon le motif de la plainte

Les plaintes de niveau 1 se règlent par des explications données directement au client par le Bureau des renseignements et plaintes (BRP). Les plaintes de niveau 2 exigent une recherche avant qu'une réponse téléphonique ou écrite puisse être fournie. Cet indicateur n'apparaît pas au Plan d'action 2000-2001.

Du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000, **6 157** plaintes de niveau 1 et **2 051** de niveau 2 ont été traitées au Bureau des renseignements et plaintes, relativement à Emploi-Québec.

La hausse des plaintes de l'année courante par rapport à 1998-1999 est principalement liée à l'interruption due à l'anticipation d'un dépassement budgétaire de certaines activités de formation débutées l'année précédente. La décision d'Emploi-Québec de respecter ses engagements antérieurs et de financer la poursuite de ces activités de formation a permis de régler les plaintes de cet ordre.

Résultats 1998-1999	Résultats* 1999-2000
1 630, niveau 1 1 121, niveau 2	6 157, niveau 1 2 051, niveau 2

*743 cas de niveau 1 ont été référés en 1999-2000 au niveau 2 et sont ainsi comptabilisés seulement dans la seconde catégorie.

29 Voir l'indicateur sur l'efficacité des services à la page 35.

Résultats relatifs au Plan annuel et Annexe annuelle (Entente Canada-Québec relative au marché du travail)

En vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail, Emploi-Québec transmet à Développement des ressources humaines Canada un Plan annuel complété par une Annexe. Ces documents précisent l'usage que prévoit faire Emploi-Québec des transferts en provenance de l'assurance-emploi servant notamment à financer l'offre de service aux prestataires actifs ou admissibles à ce programme. L'administration de ce budget est suivie à l'aide d'indicateurs de résultats spécifiques, limités aux participants à l'assurance-emploi. Ils constituent donc un sous-ensemble des indicateurs de volume de participation, de retour au travail et de prestations non versées, du Plan d'action annuel. Pour les mêmes raisons que celles exposées précédemment, liées au système de saisie des participants, les données exposées peuvent sous-estimer les réalisations.

Indicateur sur l'efficacité des interventions

Nombre de **participants en emploi** après avoir bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec, participant à l'**assurance-emploi**

Cet indicateur réfère au nombre de participants admissibles à l'assurance-emploi qui ont déclaré avoir occupé ou occuper un emploi (à temps plein, à temps partiel ou comme travailleur autonome) entre la fin de l'intervention et le moment de la relance effectuée par les agents. S'ajoutent les prestataires actifs touchant, en raison d'un retour en emploi ou de gains de travail, moins de 50 \$ ou 25 % de leur prestation d'assurance-emploi pendant une période d'au moins 12 semaines consécutives ou durant les semaines restantes de sa période d'admissibilité, si elle est inférieure à 12.

La cible de 52 800 nouveaux participants a été atteinte à 106,1 %. Il s'agit d'une hausse de 12,8 % par rapport à l'année précédente.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
49 645	56 010

(Indicateur sur l'accessibilité des services

Nombre de **nouveaux participants** aux interventions d'Emploi-Québec, participants de l'**assurance-emploi**

Cet indicateur comptabilise l'ensemble des nouveaux participants aux interventions d'Emploi-Québec, inscrits comme prestataires actifs ou participants admissibles à l'assurance-emploi. Aux fins de l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail*, les interventions reconnues d'Emploi-Québec englobent les mesures actives financées par le Fonds de l'assurance-emploi, comprises dans les axes de la politique active du marché du travail et répondant aux objectifs énoncés aux articles 3.1.3 (A) et (B) de l'entente, ainsi que les activités d'aide à l'emploi.

L'objectif de 100 000 nouveaux participants a été réalisé à 96,4 %. L'addition des 1 800 cas estimés (voir note 16) porte le résultat à 98 151 nouveaux participants, ce qui hausse le taux d'atteinte de la cible à 98,2 %. Le résultat obtenu en 1999-2000 est supérieur à celui enregistré en 1998-1999.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
95 267	96 351³⁰

98 151 (estimation globale)

Indicateur sur l'efficacité des services

Prestations non versées par l'assurance-emploi après une intervention d'Emploi-Québec visant un retour en emploi (M\$)

Cet indicateur est calculé en faisant la somme des prestations payables à des prestataires actifs qui ne l'ont pas été en raison d'un retour au travail, à la suite d'une intervention reconnue aux fins de l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail*. Les interventions reconnues sont les mêmes que celles décrites à l'indicateur précédent.

La cible de 116,7 M\$ de sommes non versées a été atteinte à 109,2 %. Le résultat obtenu dénote une progression par rapport à l'année précédente.

Résultat 1998-1999	Résultat 1999-2000
109,7 M\$	127,5 M\$

³⁰ Comprend le résultat final de la DRES – rapport spécial lié à l'*Entente Canada-Québec relative au marché du travail* (87 795).

Résultats relatifs à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre

Entrée en vigueur en 1996, la Loi a comme objectif principal d'améliorer la qualification de la main-d'œuvre et ainsi, de favoriser l'emploi. Elle prévoit que tout employeur dont la masse salariale est de plus de 250 000 \$ est tenu d'investir l'équivalent d'au moins 1 % de sa masse salariale au développement de la formation de ses employés, incluant les apprentis et les stagiaires qu'il accueille. À défaut de se conformer à cette obligation, la somme non investie est versée au Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO).

Le ministère du Revenu du Québec gère la portion fiscale du Fonds national. L'administration de ce Fonds relève pour sa part d'Emploi-Québec.

Les données les plus récentes à l'égard de la participation des employeurs assujettis à la Loi sont relatives à l'année civile 1998. Il s'agissait de la dernière année de la mise en œuvre de la Loi, année au cours de laquelle les employeurs ayant une masse salariale se situant entre 250 000 \$ et 500 000 \$ y ont été assujettis.

Les données figurant à la page suivante révèlent que la mise en œuvre graduelle de la Loi, en fonction de la masse salariale des employeurs, a fait en sorte que le nombre d'employeurs assujettis a presque quadruplé au cours de cette période. **En outre, près des trois quarts des employeurs ont une masse salariale inférieure à 1 M\$. Ainsi, c'est dans la catégorie des PME que l'on retrouve le plus grand nombre d'employeurs assujettis à la Loi.**

Depuis 1996, plus de 3 milliards de dollars ont été investis en formation par les employeurs assujettis. Les dépenses annuelles de formation déclarées par ces employeurs ont été supérieures à 1 milliard de dollars au cours des années civiles 1996 et 1998 et légèrement inférieures à 900 M\$ en 1997.

Bien que la perspective historique soit limitée, les données mettent en perspective la tendance suivante : **plus la masse salariale est importante, plus le ratio des dépenses de formation sur la masse salariale est élevé.** On remarque aussi une tendance à la hausse de ce ratio entre les années 1997 et 1998 pour les employeurs d'une même tranche de masse salariale.

On constate également que **plus la masse salariale est élevée, plus il y a d'employeurs qui se conforment à la Loi en réalisant des dépenses de formation supérieures à 1 % de leur masse salariale.**

En 1998, le pourcentage d'employeurs ayant réalisé des dépenses de formation supérieures à 1 % passe de 65 % pour les employeurs dont la masse salariale se situe entre 250 000 \$ et 500 000 \$, à 86 % pour ceux dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$. En outre, pour ces derniers, on remarque une certaine stabilité depuis 1996. **Toutes tranches de masse salariale confondues, près de trois employeurs assujettis sur quatre (74 %), ont rempli leur obligation légale en investissant au moins l'équivalent de 1 % de leur masse salariale en formation.**

On observe une relative stabilité du ratio *dépenses de formation/masse salariale* entre 1997 (1,48 %) et 1998 (1,53 %). Quant à l'année civile 1996, qui constituait la première année d'application de la Loi, le niveau plutôt élevé (2,26 %) du ratio pourrait s'expliquer par une comptabilisation exhaustive des dépenses de formation, incluant celles réalisées l'année précédente, comme le permet la Loi.

Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi – 1996, 1997, 1998								
Année	Catégorie masse salariale	Nombre d'employeurs ³¹	Masse salariale	Dépenses de formation	Dépenses de formation par rapport à la masse salariale	Employeurs ayant fait au moins 1% de dépenses de formation	Versements au FNFMO	
							Nb. d'employeurs	Montant
1996	(1 M\$ et +)	8 107	52,0 milliards \$	1 179,0 M\$	2,26 %	85 %	1 183	14,5 M\$
1997	(1 M\$ et +)	8 843	55,0 milliards \$	837,6 M\$	1,52 %	84 %	1 421	14,0 M\$
	500 000 \$ à 1 M\$	7 582	5,3 milliards \$	56,6 M\$	1,07 %	70 %	2 286	9,5 M\$
	Total	16 425	60,3 milliards \$	894,2 M\$	1,48 %	78 %	3 707	23,5 M\$
1998	(1 M\$ et +)	9 335	60,6 milliards \$	968,8 M\$	1,60 %	86 %	1 371	13,1 M\$
	500 000 \$ à 1 M\$	8 069	5,6 milliards \$	67,0 M\$	1,19 %	75 %	2 012	7,5 M\$
	250 000 \$ à 500 000 \$	13 025	4,6 milliards \$	49,1 M\$	1,07 %	65 %	4 532	10,7 M\$
	Total	30 429	70,8 milliards \$	1 084,9 M\$	1,53 %	74 %	7 915	31,3 M\$

Source : Fichiers du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

Le Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO)

Mis en place le 1^{er} janvier 1996, le FNFMO fait la promotion et soutient financièrement ou techniquement des actions de formation de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ce domaine en vertu du plan d'affectation annuel. Ce plan est défini par la Commission des partenaires du marché du travail et approuvé par la ministre responsable de l'Emploi.

Entre 1996 et 1998, les versements annuels au FNFMO ont plus que doublé, passant respectivement de 14,5 M\$ à 31,3 M\$. Au cours de la même période, le nombre d'employeurs a presque quadruplé. En 1998, le FNFMO représentait 0,044 % de la masse salariale totale des employeurs assujettis (31,3 millions de dollars/ 70,8 milliards de dollars). Par ailleurs, **il convient de préciser que depuis 1997, la part la plus importante des sommes versées au FNFMO provient d'employeurs dont la masse salariale est inférieure à 1 M\$ alors qu'ils ne représentent qu'une faible partie de la masse salariale totale.**

En effet, en 1997, 40 % (soit 9,5 M\$/23,5 M\$) des versements au FNFMO provenaient d'employeurs dont la masse salariale était inférieure à 1 M\$ alors que la masse salariale de ces employeurs représentait 9 % (soit 5,3 milliards de dollars/60,3 milliards de dollars) de la masse salariale de l'ensemble des employeurs assujettis pour cette année. Pour l'année civile 1998, ces rapports étaient respectivement de 58 % et 14 %.

³¹ Les données fournies par le MRQ représentent environ 88 % des employeurs assujettis en 1996.

Le plan d'affectation des ressources financières 1999-2000, adopté par la ministre le 30 juin 2000, prévoyait l'affectation de 18 M\$ pour soutenir financièrement des activités répondant à l'une ou l'autre des cinq orientations prioritaires. Les orientations suivantes visaient à soutenir les interventions auprès des employeurs assujettis à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* :

- > soutenir financièrement la formation d'employés dont les **compétences de base** sont insuffisantes pour exercer leur emploi ou pour faire face aux changements dans leur organisation.
- > développer des **stratégies et des outils de formation**.
- > apporter l'aide financière et technique requise à la **formation des formateurs** engagés à même les ressources internes de l'établissement d'un employeur pour la formation de ses employés.
- > appuyer la **promotion de la formation** et la **recherche sur des pratiques** découlant de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*.
- > favoriser le développement de **l'intervention sectorielle** en matière de formation de la main-d'œuvre.

La répartition ciblée des ressources financières qui reflète l'ordre de priorité des orientations, s'établissait comme suit : 1,5 M\$ pour la cinquième orientation et de la somme restante, 50 % pour la première orientation, 40 % pour les deuxième et troisième orientation et 10 % pour la quatrième.

Les projets ont été reçus de manière continue tout au long de l'exercice. L'analyse des demandes de subvention a été effectuée à partir d'une grille d'évaluation qui respectait les critères énoncés au plan d'affectation 1999-2000. Trois de ces critères étaient communs à toutes les orientations, soit la pertinence du projet, le caractère mesurable des résultats et la présentation d'un plan de réalisation. D'autres critères étaient propres à l'une ou l'autre des orientations.

Les ressources financières ont été attribuées sous forme de subventions. Les employeurs assujettis à la Loi, les associations d'employeurs ou de travailleurs, les organisations communautaires, les comités sectoriels et les comités consultatifs pouvaient soumettre des projets.

Le bilan de la mise en œuvre du plan d'affectation des ressources du Fonds national de formation de la main-d'œuvre 1999-2000 indiquait que des subventions de l'ordre de 17,5 M\$ ont été attribuées pour la réalisation de 355 projets. En outre, un taux d'admissibilité des projets de 93 % était observé. La répartition réelle des projets subventionnés est décrite ci-dessous.

Orientations	Subventions attribuées	% du total des subventions attribuées	Nombre de projets acceptés	% du total des projets acceptés
1 compétences de base	12 746 277 \$	72,8 %	208	58,6 %
2 stratégie et outils de formation	2 508 020 \$	14,3 %	69	19,4 %
3 formation des formateurs	629 094 \$	3,6 %	52	14,7 %
4 promotion et recherche	677 370 \$	3,9 %	9	2,5 %
5 intervention sectorielle	954 104 \$	5,4 %	17	4,8 %
Total	17 514 865 \$	100 %	355	100 %

Résultats d'évaluation publiés en 1999-2000

Afin d'apprécier les résultats obtenus et d'améliorer de façon continue son offre de service, Emploi-Québec s'adjoint les services de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Solidarité sociale. Ces services sont prévus dans le cadre d'une entente portant notamment sur l'évaluation des mesures actives et des activités réalisées par Emploi-Québec. Ainsi, une série d'enquêtes complète le suivi des indicateurs et les informations de gestion à la disposition d'Emploi-Québec.

Les résultats publiés et présentés ici portent sur la première année d'implantation d'Emploi-Québec. Les résultats pour 1999-2000 seront disponibles dans le prochain rapport de gestion.

À propos de la satisfaction de la clientèle

- > **88 %** des personnes qui se sont présentées à l'accueil ont été **accueillies** dans un **délai égal ou plus court à celui attendu**.
- > **66 %** des personnes ont obtenu une **rencontre** dans un **délai égal ou plus court à celui attendu**.
- > Pour **99 %** des personnes, autant l'entrevue d'évaluation que la participation se sont déroulées dans la **langue de leur choix**. À cet égard, 6 % des participations l'ont été en anglais.
- > **89 %** des personnes déclarent que **l'information obtenue** sur les modalités de participation a répondu à leurs besoins.
- > **86 %** des personnes déclarent que **l'évaluation de leurs besoins** a été effectuée de manière satisfaisante.
- > **94 %** des personnes se déclarent satisfaites des **services reçus de l'agent d'aide** durant leur participation.
- > **80 %** des personnes affirment que leur **participation a répondu à leurs besoins**.
- > **91 %** des personnes sont **prêtes à recommander à une autre personne** de participer à une mesure active offerte par le CLE.

Source :

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, *Évaluation formative de huit mesures actives – satisfaction des participantes et participants à l'égard des services offerts*, avril 2000.

Échantillon :

Résultats d'entrevues téléphoniques auprès de 9 719 personnes ayant terminé une intervention entre octobre et décembre 1998.

À propos des effets des interventions

- > 73 % des participants ont **mené à terme leur participation**.
- > Les principaux **facteurs de succès** évoqués sont le désir de sortir de l'aide publique, la qualité du service, l'encouragement de l'entourage et du CLE.
- > Les principaux motifs d'interruption avant terme sont le retour sur le marché du travail, des problèmes d'apprentissage ou familiaux, le retour aux études.
- > Quatre à six mois après leur participation (au moment de l'enquête), **33 %** des personnes ayant participé à une mesure active étaient **en emploi** (taux ponctuel).
- > Pour la même période, **42 %** des personnes déclarent **avoir occupé au moins un emploi ou occuper un emploi** (taux cumulé).
- > **81 % de ces emplois** étaient non subventionnés, les emplois bénéficiant d'un support financier étant principalement dans des organismes communautaires.
- > À l'instar de la structure économique, les emplois occupés se retrouvent concentrés dans le **secteur des services** (93 %), par exemple, dans les ventes, l'administration, les transports.
- > **59 %** des emplois sont déclarés comme **permanents**.
- > **75 %** des personnes déclarent travailler à **temps plein**.
- > Le taux horaire moyen est de **10,27 \$**.
- > 63 % des personnes ayant terminé leur participation estiment que leur **emploi est lié** à cette dernière.

Source :

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, *Évaluation formative de huit mesures actives-résultats et effets*, janvier 2000.

Échantillon :

Résultats d'entrevues téléphoniques auprès de 9 438 personnes ayant terminé une intervention entre octobre et décembre 1998.

Un grand nombre d'évaluations seront instaurées dans la prochaine année. Mentionnons, à titre d'exemple, l'évaluation des services offerts dans les salles multiservices, y compris certaines fonctions du service de placement, l'évaluation de la politique d'intervention sectorielle, l'évaluation d'impact net des cinq principales mesures offertes aux individus, l'évaluation des taux et motifs d'abandon de la participation ainsi que l'évaluation des acquis scolaires, notamment au regard de la diplomation.

Perspectives 2000-2001

Comme nous l'indiquions en introduction de ce rapport, la conjoncture économique est nettement favorable à l'intégration à l'emploi des chômeurs, la demande de main-d'œuvre étant en croissance. Cette tendance devrait se maintenir au cours de 2000-2001. Aussi, en plus des milliers de Québécoises et Québécois qui bénéficieront d'un soutien à la formation, d'un stage, d'un projet d'employabilité, nous anticipons une forte demande des services d'aide à la recherche d'emploi.

Le Plan d'action 2000-2001 se situe dans la continuité des travaux amorcés en 1999-2000, les orientations stratégiques étant maintenues³². La mise en place de la stratégie «Destination emploi» viendra intensifier notre contribution auprès des prestataires de l'assistance-emploi. Conformément à la volonté gouvernementale de réduire la dépendance aux régimes d'indemnisation du chômage, une démarche sera entreprise auprès de tous les prestataires sans contrainte afin de leur offrir une aide adaptée.

Compte tenu de l'accroissement du besoin de main-d'œuvre qualifiée manifesté par les entreprises, nous verrons à accentuer les efforts dans les services de placement ainsi que dans l'information sur le marché du travail, permettant ainsi un meilleur arrimage.

Sur le plan corporatif, Emploi-Québec continuera à bonifier au cours de 2000-2001 son processus de planification, de prestation de service et de reddition de comptes tels que définis dans la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* adoptée à l'été 2000.

³² Voir le Plan d'action annuel 2000-2001 pour plus de détails.

États financiers

du Fonds de développement
du marché du travail
au 31 mars 2000

- 43 Rapport de la direction
- 44 Revenus et dépenses et excédent
- 45 Bilan
- 46 Notes complémentaires

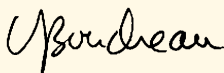
Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds de développement du marché du travail ont été préparés par la direction, laquelle est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Conformément à une décision du Conseil du trésor, le Vérificateur général du Québec n'a pas, contrairement aux années antérieures, procédé à la vérification des états financiers du Fonds.



Yvon Boudreau

Sous-ministre associé

Emploi-Québec



Alain Deroy

Sous-ministre

Ministère de la Solidarité sociale

Québec, le 12 septembre 2000

Revenus et dépenses et excédent

de l'année financière terminée le 31 mars 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec		
Ministère de la Solidarité sociale (note 3)	959 497	897 079
Autre	---	13 289
Autres revenus	2 275	2 105
	961 772	912 473
DÉPENSES		
Coût des mesures		
Mesure de formation de la main-d'œuvre	166 225	-
Soutien individuel à la formation	105 326	164 090
Subventions salariales d'insertion en emploi	100 789	96 187
Services d'aide à l'emploi	75 877	55 616
Achats de formation	41 809	138 582
Projets de préparation à l'emploi	53 630	58 272
Concertation pour l'emploi	57 918	53 848
Soutien au travail autonome	38 989	40 332
Projets de formation axés sur l'emploi	24 857	52 940
Subventions et prêts individuels aux travailleurs (SPRINT)*	16 295	27 138
Projets locaux de développement des compétences	15 828	28 015
Supplément de retour au travail	14 162	17 125
Insertion sociale	5 817	12 113
Autres frais d'aide à l'emploi	2 549	7 928
Ententes spécifiques	2 765	2 666
Programme d'adaptation des travailleurs âgés	2 547	265
Autres	1 533	1 753
Programmes d'aide à l'intégration en emploi		17 072
Rattrapage scolaire		6 536
Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité		2 726
Fonds régional d'aide à l'innovation et à l'expérimentation		1 116
	726 916	784 320
Dépenses assumées à même le Compte d'assurance-emploi (note 3)	(4 094)	(74 511)
	722 822	709 809
Frais d'opération et d'administration (note 4)	218 948	212 926
	941 770	922 735
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		
(Dépenses sur les revenus)	20 002	(10 262)
EXCÉDENT AU DÉBUT	2	43
TRANSFERT D'ACTIFS NET		10 221
EXCÉDENT À LA FIN	20 004	2

* Comprend une somme de 702 556 \$ représentant des honoraires de gestion (2 037 986 \$ en 1999).

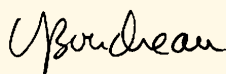
Gouvernement du Québec
Fonds de développement du marché du travail

Bilan au 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	49 293	63 286
Débiteurs (note 6)	81 030	43 058
Frais payés d'avance	121	6 561
	130 444	112 905
Immobilisations (note 7)	470	1 833
Frais reportés (note 8)	6 800	7 650
	7 270	9 483
	137 714	122 388
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 9)	110 341	114 776
Avance du ministère des Régions (note 10)	1 239	1 736
	111 580	116 512
Provision pour pertes sur interventions financières garanties (note 12)	6 130	5 874
EXCÉDENT (note 11)	20 004	2
	137 714	122 388

INTERVENTIONS FINANCIÈRES GARANTIES (note 12)



Yvon Boudreau
Sous-ministre associé
Emploi-Québec



Alain Deroy
Sous-ministre
Ministère de la Solidarité sociale

Québec, le 12 septembre 2000

Notes complémentaires

31 mars 2000

(en milliers de dollars)

1 > Constitution et objet

Le Fonds, constitué le 17 décembre 1997 par la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité* et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.Q. 1997, c.63), est affecté au financement de la mise en œuvre et de la gestion des mesures et programmes relevant du ministre dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi, ainsi que la prestation des services publics d'emploi. Le Fonds a débuté ses activités le 1^{er} janvier 1998. Le 1^{er} avril 1998, le gouvernement du Québec a autorisé le transfert, au Fonds, des actifs et des passifs en provenance de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre.

2 > Conventions comptables

Les états financiers du Fonds ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Coût des mesures

Le coût des mesures est constaté lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Immobilisations

Les immobilisations transférées de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre au Fonds au 1^{er} avril sont inscrites à la valeur attribuée par le gouvernement du Québec. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de :

Équipements informatiques : 3 ans

Équipements et mobilier de bureau : 5 ans

Provision pour pertes sur interventions financières garanties

La provision pour pertes sur interventions financières garanties est établie selon l'expérience de pertes encourues auprès des clientèles visées. Les pertes anticipées sur les garanties d'emprunts sont comptabilisées aux opérations de l'année financière et inscrites au bilan à la provision pour pertes sur interventions financières garanties.

3 > Contribution du gouvernement du Québec – ministère de la Solidarité sociale

La contribution du ministère de la Solidarité sociale tient compte, en vertu de l'*Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail*, d'une contribution de 610,1 M\$ du Canada au Québec (558,5 M\$ en 1999). Ce montant est constitué d'une somme de 57,5 M\$ (56,7 M\$ en 1999) liée aux frais d'administration et 552,5 M\$ (501,8 M\$ en 1999) aux mesures actives d'emploi, dont 4,0 M\$ (74,5 M\$ en 1999) apparaît à l'état des revenus et dépenses et excédent à titre de dépenses assumées à même le Compte d'assurance-emploi. Ce dernier montant découle des contrats conclus par la Commission de l'assurance-emploi du Canada avant le 1^{er} avril 1998, et dont l'administration a été transférée au Québec à cette date en vertu de l'*Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail*.

4 > Frais d'opération et d'administration

	2 000	1999
Traitements et avantages sociaux	145 607	154 141
Transport et communication	8 406	8 906
Services professionnels et administratifs	22 528	22 186
Entretien et réparation	2 035	2 390
Loyers	18 458	11 674
Fournitures et approvisionnement	1 721	1 682
Matériel	1 198	2 616
Autres	19	4
Charge du Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	17 536	7 642
	217 508	211 241
Amortissement		
Équipements informatiques	1 359	1 586
Équipements et mobilier de bureau	81	99
	1 440	1 685
	218 948	212 926

5 > Avance au Fonds consolidé du revenu

Cette avance ne porte pas intérêt et ne prévoit pas de modalités de remboursement.

6 > Débiteurs

	2000	1999
Ministère de la Solidarité sociale	79 243	40 191
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail		1 848
Fonds national de formation de la main-d'œuvre		418
Fonds des technologies de l'information du ministère de la Solidarité sociale	246	231
Autres	1 541	370
	81 030	43 058

7 > Immobilisations

	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	1999
Équipements informatiques	6 545	6 259	286	1 645
Équipements et mobilier de bureau	657	473	184	188
	7 202	6 732	470	1 833

Les acquisitions de l'année financière s'élèvent à 77 500 \$ (103 611 \$ en 1999).

8 > Frais reportés

Le Fonds a assumé certains coûts occasionnés par un accord relatif aux régimes de retraite d'employés du gouvernement du Canada transférés dans le cadre de l'*Entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail*. Ces frais sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de dix ans. Ces coûts sont imputés à la dépense de traitements et avantages sociaux.

9 > Créiteurs et frais courus

	2000	1999
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail	18 781	---
Fonds national de formation de la main-d'œuvre	118	---
Autres	91 442	114 776
	110 341	114 776

10 > Avance du ministère des Régions

En vertu de l'entente avec le ministère des Régions (auparavant le Secrétariat au développement des régions) visant le soutien et la création d'emplois, le ministère verse au Fonds les sommes nécessaires aux paiements des projets autorisés dans le cadre du Fonds décentralisé de création d'emplois ainsi que des honoraires de gestion. Les mouvements de trésorerie liés à cette entente s'établissent comme suit :

	2000	1999
Solde au début	1 736	1 159
Sommes perçues au cours de l'année financière	3	3 050
Déboursés relatifs aux projets autorisés	(500)	(2 236)
Honoraires de gestion		(237)
Solde à la fin	1 239	1 736

11 > Excédent

Les surplus accumulés qui excèdent 20 M\$ sont versés au Fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

12 > Provision pour pertes sur interventions financières garanties

	2000	1999
Solde au début	5 874	5 744
Provision de l'année financière	1 619	1 909
Exécution de garanties	(1 363)	(1 779)
Solde à la fin	6 130	5 874
Subventions et prêts individuels aux travailleurs	5 491	4 870
Soutien à l'emploi autonome	639	1 004
	6 130	5 874

Le montant autorisé des prêts garantis qui ont fait l'objet d'une provision s'élève à 54,5 M\$ au 31 mars 2000 (1999 : 57,6 M\$). Le montant en capital non remboursé de ces prêts est de 28,6 M\$ au 31 mars 2000 (1999 : 27,6 M\$).

Ces garanties couvrent une période n'excédant pas dix ans, période maximale au cours de laquelle un individu ou une entreprise doit rembourser son emprunt.

Les prêts qui ont été subrogés en faveur du Fonds par les institutions financières à la suite d'exécutions de garanties de prêts s'élèvent à 6,6 M\$ au 31 mars 2000 (1999 : 11,2 M\$). Ces prêts ne sont pas présentés au bilan parce qu'ils sont provisionnés en entier.

La variation de la provision pour pertes sur interventions financières garanties et de la provision pour mauvaises créances est imputée à l'état des revenus et dépenses et excédent dans le coût des mesures.

13 > Régime de retraite

Les membres du personnel affectés au Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'année financière s'élèvent à 5,7 M\$ (6,6 M\$ en 1999). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur.

14 > Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15 > Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

Annexes

- 51 Déclaration de la Direction
- 52 Déclaration sur la protection des renseignements personnels
- 53 Caractéristiques des nouveaux participants, selon la mesure et le statut
- 54 Principaux résultats 1999-2000, selon la région
- 55 Membres de la Commission des partenaires du marché du travail
- 56 Présidents des conseils régionaux des partenaires du marché du travail

Déclaration de la Direction

Les résultats et les informations contenus dans le présent rapport sont sous la responsabilité du sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec et des gestionnaires cosignataires de cette déclaration. Cette responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données utilisées pour la reddition de comptes annuelle quant aux résultats attendus et convenus dans le Plan d'action annuel 1999-2000.

Emploi-Québec a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et de suivi des résultats, de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion de ses opérations et une reddition de comptes eu égard à ses engagements. Emploi-Québec s'est doté notamment :

- > d'un rapport de suivi des résultats en regard des indicateurs de son Plan d'action annuel, préparé mensuellement par la Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail, et une analyse trimestrielle des résultats donnant la tendance de l'évolution des résultats en regard des cibles;
- > d'un rapport financier sur ses engagements et dépenses, publié hebdomadairement par la Direction du budget et des opérations financières;
- > d'un rapport statistique sur les individus, entreprises et organismes participant à ses mesures actives, préparé mensuellement par la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique.

La Direction de la vérification interne et des enquêtes administratives du ministère s'est assurée du caractère de fiabilité et de vraisemblance des résultats présentés au Rapport annuel de gestion d'Emploi-Québec en regard des indicateurs retenus au Plan d'action 1999-2000, et spécifiés au Rapport de vérification interne. L'examen n'a pas porté sur les autres données contenues au présent document. Au terme de son examen, cette direction a produit un rapport attestant de la vraisemblance des données examinées.

Yvon Boudreau

Sous-ministre associé

Marjolaine Loiselle

Direction générale adjointe des opérations

Sous-ministre adjointe

Smaïl Bouikni

Direction générale adjointe du développement de l'emploi

Réjean Turbide

Direction générale adjointe des opérations régionales et à la Métropole

Robert Gauthier

Direction générale adjointe de l'apprentissage et de la formation de la main-d'œuvre

Jacques Godbout

Direction générale adjointe de la coordination et des projets spéciaux

Claude Aubin

Direction générale adjointe de l'intervention sectorielle

Robert Ricard

Direction de l'optimisation des processus et du pilotage opérationnel des systèmes informatiques

Bernard Matte

Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail

Déclaration sur la protection des renseignements personnels

La protection des renseignements personnels s'inscrit dans les préoccupations majeures du gouvernement avec l'adoption, en mai 1999, du *Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels*.

En réponse aux exigences de ce plan, Emploi-Québec participe aux travaux du *Comité ministériel des renseignements personnels*. Elle a aussi mis en place un réseau de répondants régionaux de la protection des renseignements personnels.

Des activités de sensibilisation et de formation ont été réalisées auprès du personnel et le processus se poursuit en 2000-2001.

Caractéristiques des nouveaux participants, selon la mesure et le statut

Caractéristiques des nouveaux participants, selon la mesure et le statut					
Mesures/volets	Indicateurs				
	Total	Femme	Âge		Famille monoparentale
			moins de 30 ans	45 ans et +	
Total ajusté	162 597	79 156	60 497	30 772	20 963
Total (DRES)	150 597 ou 100 %	73 312 ou 48,7 %	56 033 ou 37,2 %	28 504 ou 18,9 %	19 416 ou 12,9 %
Activités d'aide à l'emploi	15 421	7 258	6 366	2 746	1 754
Formation	43 235	49,3 %	40,7 %	14,5 %	14,3 %
francisation	2 497	53,1 %	32,4 %	15,8 %	8,7 %
alphabétisation	602	46,2 %	36,4 %	15,4 %	12,0 %
formation générale secondaire	8 851	49,4 %	59,5 %	6,1 %	19,5 %
formation linguistique	1 076	69,1 %	23,7 %	23,5 %	12,2 %
services d'insertion socio-prof. et métiers semi-spécialisés	1 635	56,9 %	31,6 %	19,6 %	17,4 %
entreprises d'entraînement	1 291	68,6 %	27,4 %	23,9 %	14,8 %
formation professionnelle	15 162	44,7 %	42,8 %	13,6 %	13,9 %
formation technique	8 141	45,6 %	36,0 %	12,4 %	12,1 %
formation universitaire	257	63,4 %	29,6 %	8,6 %	39,3 %
Projets de préparation à l'emploi	8 994	56,5 %	48,8 %	13,4 %	18,4 %
services externes de main-d'œuvre	536	50,0 %	25,0 %	22,6 %	15,1 %
entreprises d'insertion	2 292	44,5 %	67,5 %	6,5 %	12,4 %
Jeunes volontaires	825	36,5 %	97,2 %	0,0 %	2,8 %
autres	5 572	65,0 %	35,5 %	17,5 %	23,4 %
Projets locaux de développement des compétences	2 280	1 084	741	511	225
Subventions salariales	13 997	49,8 %	31,1 %	23,7 %	12,2 %
privée	4 756	39,6 %	37,4 %	19,1 %	11,4 %
économie sociale	1 029	74,1 %	20,4 %	32,8 %	22,3 %
communautaire	8 279	52,8 %	28,8 %	25,2 %	11,4 %
Services d'aide à l'emploi	47 788	52,8 %	34,5 %	22,1 %	12,4 %
Supplément de retour au travail	29 788	41,1 %	36,2 %	17,1 %	5,7 %
Soutien au travail autonome	3 640	36,0 %	22,8 %	22,6 %	9,0 %
Fonds de lutte contre la pauvreté	5 058	56,0 %	34,0 %	22,2 %	14,8 %
Insertion sociale	5 541	53,3 %	22,3 %	29,4 %	14,2 %
Statut de soutien financier					
prestataires assurance-emploi actifs ou admissibles	89 882	45,8 %	34,8 %	20,7 %	9,8 %
prestataires assistance-emploi	67 197	47,9 %	37,1 %	16,7 %	19,2 %
sans soutien public du revenu	14 032	58,1 %	46,9 %	17,8 %	7,1 %

Note :

Le total ajusté comprend le résultat final de la DRES auquel nous avons ajouté les, ou au prorata une partie des, 12 000 cas de participants à une session de groupe non accessibles au système du ministère et ayant fait l'objet d'une vérification.

Le total des catégories ou des mesures donne une somme supérieure à 100 %, compte tenu qu'une personne peut combiner plusieurs caractéristiques ou participer à plus d'une mesure.

Les pourcentages se lisent comme suit : ex. 48,7 % des 150 597 nouveaux participants étaient des femmes. 74,1 % des participants à la mesure «Subventions salariales», volet «économie sociale» étaient des femmes. Cette activité a donc été privilégiée pour cette clientèle pendant que «Jeunes volontaires» semblait moins correspondre aux besoins particuliers des femmes (inférieur à la part des femmes dans les nouveaux participants).

Source :

Produit à partir de rapports spéciaux de la DRES.

Principaux résultats 1999–2000, selon la région

Régions	Indicateurs				
	Nouveaux participants (voir p. 26)	Vacances signalées (voir p. 29)	Entreprises aidées (voir p. 30)	Participants en emploi (voir p. 25)	Sommes non versées (voir p. 33)
Abitibi–Témiscamingue	3 706	4 207	102	1 576	7 022 107 \$
Bas-Saint-Laurent	5 625	5 412	108	2 399	9 746 001 \$
Centre-du-Québec	6 629	9 495	52	2 534	8 929 392 \$
Chaudière–Appalaches	6 442	10 695	103	3 588	11 195 663 \$
Côte-Nord	3 828	2 359	34	1 319	5 270 103 \$
Estrie	6 852	10 762	227	2 828	12 899 477 \$
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6 336	4 743	127	1 594	9 386 310 \$
Lanaudière	7 355	8 966	66	2 991	11 011 308 \$
Laurentides	10 272	19 139	101	5 414	16 382 396 \$
Laval	6 166	13 674	38	2 120	7 499 691 \$
Mauricie	7 600	9 768	97	3 176	14 280 282 \$
Montérégie	28 824	29 326	268	11 735	36 791 051 \$
Montréal (île)	36 246	66 753	374	12 240	69 856 400 \$
Nord-du-Québec	497	474	13	273	854 889 \$
Outaouais	7 026	6 853	52	2 639	11 630 646 \$
Québec (Capitale nationale)	13 873	17 319	146	4 792	27 544 570 \$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	6 369	6 952	89	2 945	12 184 885 \$
Ensemble du Québec	162 597	227 282	1 981	64 163	272 485 171 \$

Note :

La somme des *nouveaux participants* selon la région est supérieure au total pour le Québec, compte tenu qu'une personne peut avoir participé dans plus d'une région au cours de l'année, suite à un déménagement.

La somme des *vacances signalées* selon la région est inférieure au total pour l'ensemble du Québec, certaines vacances étant rattachées à des activités gérées centralement.

La somme des *entreprises aidées* selon la région est supérieure au total pour le Québec, compte tenu qu'une entreprise peut avoir bénéficié d'un soutien dans plus d'une région par l'entremise de succursales différentes.

La répartition des sommes non versées est à titre indicatif, la donnée pour la portion provenant de l'assurance-emploi n'étant pas disponible par région au moment de la rédaction du rapport.

Membres de la Commission des partenaires du marché du travail au 31 mars 2000

président par intérim : M. Gaëtan Boucher

Représentants de la main-d'œuvre

M. Robert Guay

Vice-président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Mme Denise Boucher

Troisième vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Mme Liette H. Moreau

Première vice-présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)

M. Laurent Pellerin

Président général de l'Union des producteurs agricoles (UPA)

M. René Roy

Secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

M. François Vaudreuil

Président de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

Représentants des entreprises

M. Michel Audet

Président de la Chambre de commerce du Québec

M. Florent Francœur

Président-directeur général de l'Ordre des conseillers en relations industrielles du Québec

M. René Gendron

Directeur général de la Maison régionale de l'industrie

M. Gaston Lafleur

Président-directeur général du Conseil québécois du commerce de détail

M. Gérald A. Ponton

Président-directeur général de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec

M. Gilles Taillon

Président du Conseil du patronat du Québec

Autres membres

Milieu de l'enseignement

M. Gaëtan Boucher

Président-directeur général de la Fédération des cégeps

M. André Caron

Président-directeur général de la Fédération des commissions scolaires du Québec

Poste vacant

(Membre invité sans droit de vote/milieu universitaire)

Milieu des organismes communautaires

M. Richard Desjardins

Directeur général du Carrefour Jeunesse-Emploi de Joliette

Mme Lise Fortin

Directrice des Services externes de main-d'œuvre (SEMO) du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Mme Nancy Neamtan

Directrice générale du Regroupement pour la relance économique et sociale du sud-ouest de Montréal (RESO)

Membres d'office

M. Alain Dero

Sous-ministre, ministère de la Solidarité sociale

M. Jacques Gariépy

Secrétaire général de la Commission et sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec

Membres sans droit de vote

M. Jean-Yves Bourque

Sous-ministre adjoint à la Formation professionnelle et technique, ministère de l'Éducation

Mme Lise Denis

Sous-ministre, ministère des Régions

M. Gaëtan Desrosiers

Sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de la Métropole

M. Jean Pronovost

Sous-ministre, ministère de l'Industrie et du Commerce

Présidents des conseils régionaux des partenaires du marché du travail au 31 mars 2000

Bas-Saint-laurent

M. Alain Harrisson

Président

Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)

Côte-Nord

Mme Marie L. Labelle

Présidente

Société canadienne de métaux Reynolds ltée

Saguenay—Lac-Saint-Jean

Mme Lise Fortin

Présidente

Services externes de main-d'œuvre (SEMO)

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

M. Arthur Miousse

Président

CLSC des Îles

Québec (Capitale nationale)

M. Yves Fortin

Président

Conseil central des syndicats nationaux de la région de Québec (CSN)

Chaudière—Appalaches

M. Raymond Cimon

Président

Opérations Black Lake/Lab Chrysotile inc.

Mauricie

M. Guy Forgues

Président

Cégep de Trois-Rivières

Laval

Mme Chantal Desjardins

Présidente

Commission scolaire de Laval

Estrie

Mme Suzanne Blache

Présidente

Consultante au communautaire

Lanaudière

M. Claude Rivest

Président

Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière

Montréal (Île)

M. Jean-Yves Charland

Président

Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ)

Laurentides

M. Hugues Poelman

Président

Conseil central des Laurentides (CSN)

Outaouais

M. Harold Gasseau

Président

Montréal

M. François Juneau

Président

Fédération des employés des services publics (CSN)

Abitibi—Témiscamingue

Mme Diane F. Raymond

Présidente

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Centre-du-Québec

M. Denis Boily

Président

Services externes de main-d'œuvre Drummond inc. (SEMO)

Rédaction

Direction de la planification et de l'information sur le marché du travail

Production

Direction des communications

Conception graphique

Épicentre communication globale

Préresse et impression

Transcontinental Impression, Litho-Acmé

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 2000

ISBN 2-550-36667-0

